



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

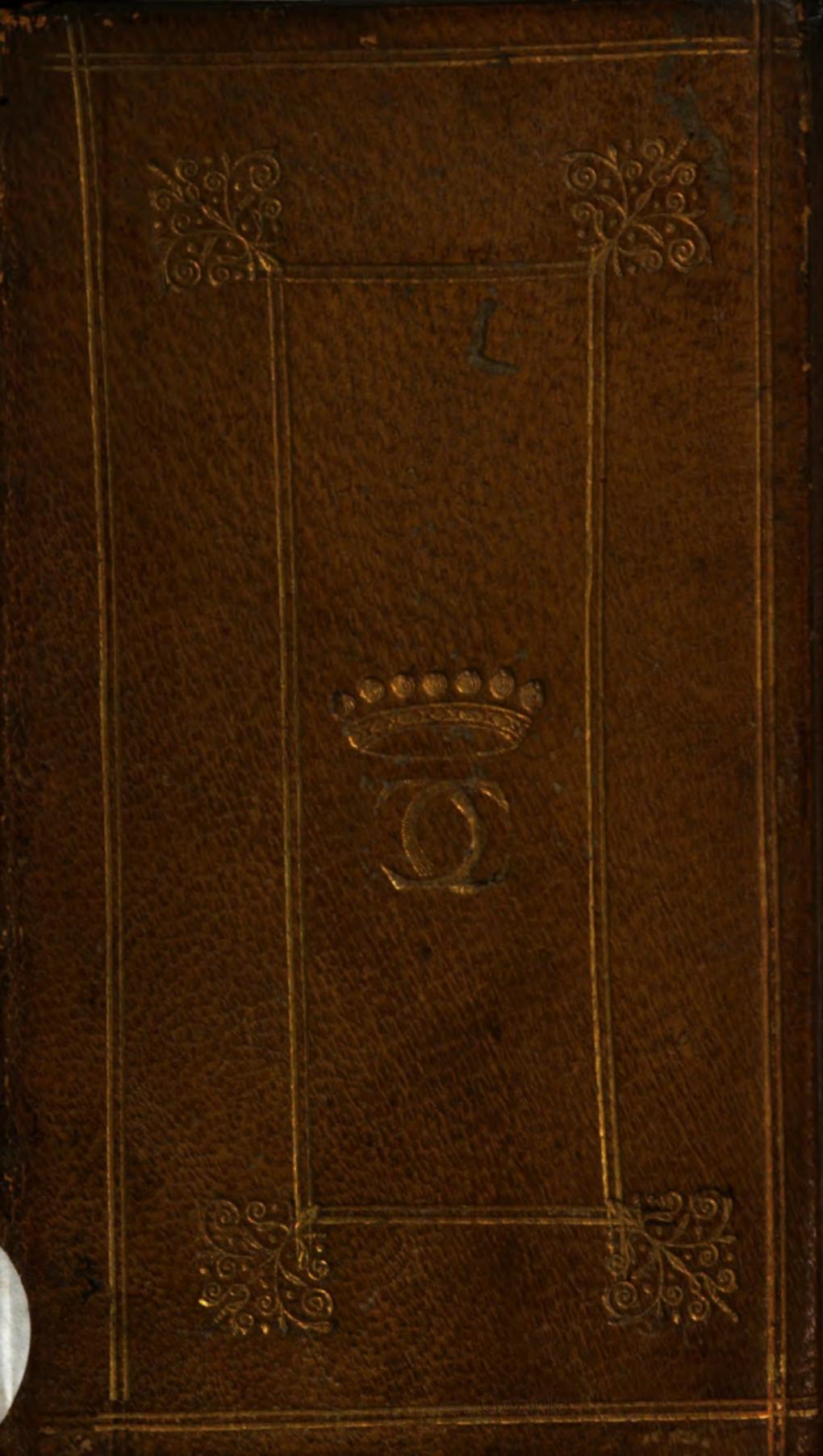
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Gravely

Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prætor Lugdunensis
Camillos de Neufville Collegio S.S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

807156

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN.

JUILLET 1685.

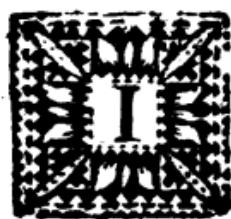


A LYON,
Chez THOMAS AMAULRY,
ruë Mercière, au Mercure Galant.

M. D C. LXXXV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.



É vous envoy Chér
Lecteur, la suite du
Carrousel que vous
m'avez tant demandé.

L'on continuë à distribuer le
Journal des Scavans toutes les
Semaines pour six sols par
Cahier.

Les Mercures se vendront
toujours 20. sols chaque volu-
me & 30. sols les Extraordinai-
res. Il est inutile de les déman-
der à meilleur marché. Ceux
qui prendront tous les vieux
Mercures ou une partie d'iceux

Fon leur en fera une composition honnête.



LIVRES NOUVEAUX
du mois de Juillet 1685.

Histoire de la Guerre de Chypre Ecrite en Latin par Antoine Maria Gratiani & traduite en François par Monsieur le Pelletier, inquarto, 5. liv.

Eclaircissements de quelques difficultez que l'on a formées sur le Livre de la Sainteté & des Deyoirs de la vie Monastique, inquarto, 4. liv.

Histoire de François Premier de Monsieur de Varillas, in 12. 4. vol. 6. liv.

Extraordinaire du Mercure Galant, du quartier de Avril,

May & Juin , indouze , 30.
sols.

Seconde Relation du Carrou-
sel contenant de Nouvelles Par-
ticularitez & quatre grandes
Planches en tailles douce , in 4.
20. sols.

Traduction Nouvelle des Sa-
tyres des Epistres & de l'Art
Poétique d'Horace , indouze
45. sols.

Histoire de la Conquête de
la Floride , in 12. 30. sols.

L'Homme Spirituel du Pere
S. Iure , Nouvelle Edition , in 8.
3. liv. 10. sols.

Entretiens des Peintres , in 4.
4. vol. par Monsieur Félibien ,
14. liv.

Nouvelles Vies des Saints , FO-
lio deux gros volumes , 22. liv.



T A B L E

D E S M A T I E R E S contenuës dans ce Volume.

Prelude , contenant plusieurs actions du Roy.	1
Arrests & Declarations.	14
Convertissons.	24
Zele de la Ville de Peronne pour le Roy.	28
Reception faite au Roy à Meudon , par Monsieur le Marquis de Louvois.	29
Chapitre general des Capucins , tenu à Rome.	32
Discours Academique , s'il faut toujours dire la verité.	39
Mort.	46
Galanteries sur l'accouchement de	

T A B L E.

<i>Madame la Duchesse de Richelieu.</i>	48
<i>Montrée à eau.</i>	55
<i>Monsieur Faure est reçu Conseiller au Parlement.</i>	59
<i>Conversion.</i>	60
<i>Cinquième Dialogue des choses difficiles à croire.</i>	63
<i>Journal de tout ce qui s'est passé au Parlement d'Angleterre assemblé à Londres , depuis le iour de l'ouverture , jusques au jour de sa séparation . Avec l'histoire entière de la Rebellion du Duc de Monmouth , &c. du Comte d'Argile.</i>	90
<i>Reception faite au Roy par Monsieur le Marquis de Seignelay , dans sa Maison de Sceaux.</i>	172
<i>Morts.</i>	200
<i>Baptême de Mademoiselle de Condé , troisième Fille de Monsieur le Duc.</i>	212

T A B L E.

<i>Acte soutenu en Sorbonne par Monsieur l'Abbé de Lorraine.</i>	213
<i>Noms de ceux qui ont expliqué les Enigmes du dernier mois.</i>	214
<i>Fable Enigmatique.</i>	215
<i>Suite des Affaires du Duc de Monmouth.</i>	223
<i>Lettre du Duc de Monmouth, au Duc d'Albemarle,</i>	226
<i>Réponse du Duc d'Albemarle.</i>	229
<i>Execution du Duc de Monmouth.</i>	
	231

Fin de la Table.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer, Sieur de
Vizé , a cedé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry , Libraire à
L'v , pour en joüir suivant l'accord fait
est clx.



Extrait du Privilege du Roy.

Par Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, UNQUIERES. Il est permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pieces, Relations, Histoires Avantures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la première fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Graveurs & aures, d'imprimer, graver & débiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre séparément, & de donner à lire ledit Livre ; le tout à peine de six mille livres d'amende .. contre châcun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits ; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé ANGOT, Syndic.



MERCURE GALANT.

JUILLET 1685.

DA grandeur, la bonté, la magnificence, la liberalité, la pieté, & mille autres Vertus du Roy, ayant servy de Prélude à près de cent cinquante de mes Lettres, je me trouve plus accablé que le premier jour, d'une matière toute digne d'admiration & d'étonnement, & qui

JUILLET 1685.

A

fait que tous les Etats du Monde regardent le bon-heur de la France avec quelque sentiment d'envie. Je laisse plusieurs Actions surprenantes de ce Monarque, pour ne m'attacher qu'à une seule, qui pour n'avoir pu trouver place parmy les Nouvelles dont je vous ay fait part depuis quelque mois, ne merite pas moins d'estre publiée. Elle a touché des Barbares, & il est juste de la mettre dans son jour, afin que chacun luy donne les Eloges qu'on luy doit. Mais comme il m'est impossible de le faire si je ne vous marque beaucoup de choses qui ont précédé.

Je vous diray en peu de paroles, ce qui est plus étendu dans plusieurs de mes Lettres, & vous parleray seulement du nombre des Esclaves à qui le Roy a fait

donner la liberté par les Algériens , & des temps où ils ont été rendus. Après que Monsieur le Marquis du Quesne eut bombardé la Ville d'Alger , on luy renvoya d'abord six cens Esclaves , tant Sujets du Roy , qu'Etrangers , pris sous le Pavillon de Sa Majesté , parmy lesquels plusieurs autres dans l'impatience de se procurer la liberté , dirent qu'ils estoient de ce nombre , & ils furent délivrez. La Paix ayant été concluë l'année suivante , les Algeriens envoyèrent un Ambassadeur au Roy. Monsieur le Marquis d'Amfreville le remena , & revint d'Alger , suivant ce qui avoit été stipulé , avec trois cens vingt-cinq Esclaves Sujets du Roy , vingt-cinq Etrangers pris sous le Pavillon de France , & cinquante qui avoient été pris

sous divers Pavillons étrangers, ausquels le Roy eut la bonté de faire donner la liberté. Apres cette restitution , qui avoit presque épuisé d'Esclaves tout l'Etat d'Alger , un Envoyé du Dey vint en France , supplier le Roy de luy accorder quelques Turcs & quelques Janissaires qui estoient sur les Galeres de Sa Majesté. Le Roy , dans la veuë de faire du bien aux Esclaves de plusieurs Etats de l'Europe , donna la liberté à quarante de ces Turcs , & de ces Janissaires qu'on luy demandoit ; mais à condition que l'on rendroit soixante & quinze Esclaves Chrestiens de diverses Nations, qui avoient été pris sous des Pavillons étrangers. L'Envoyé partit de Paris il y a quelques mois pour s'en retourner à Alger, chargé de cette proposition ; qui n'ayant pas été prévenuë, n'avoit

pas esté entierement acceptée par l'Envoyé , parce qu'il n'avoit pas des Pouvoirs suffisans pour accorder une chose si onereuse à l'Etat d'Alger , & si avantageuse aux Chrétiens. Il fut accompagné à son retour par Monsieur le Chevalier de Tourville, qui conduisoit les quarante Turcs pour estre changé contre les soixante & quinze Esclaves Chrétiens , qui n'estoient point François , & que le Roy desiroit d'avoir pour leur rendre la liberté comme ce Prince avoit déjà fait l'année précédente à un nombre d'Etrangers presque aussi considerable.

Monsieur le Chevalier de Tourville estant arrivé à la rade d'Alger , envoya querir dans la Ville Monsieur de Sorhainde, qui y estoit demeuré de la part du Roy , & qui y faisoit la fonction.

de Consul , jusqu'à ce que Sa Majesté eust nommé quelqu'un pour remplir ce poste. Il luy fit entendre les intentions du Roy, sur l'échange dont il s'agissoit, afin qu'il les allast expliquer au Dey. Monsieur de Sorhainde étant rentré dans Alger se rendit au Palais du Dei ; & luy ayant exposé sa Commission , le Dey luy répondit , Qu'il avoit une si grande veneration pour tout ce que souhaitoit l'Empereur de France , qu'il pouvoit dés l'instant mesme aller dire de sa part à Monsieur le Chevalier de Tourville , qu'il se fairoit un plaisir à luy-mesme de satisfaire aux intentions d'un si grand Prince ; & que Monsieur le Chevalier de Tourville n'avoit qu'à luy marquer de quelles Nations il vouloit que fussent les soixante & quinze Esclaves qu'il souhaitoit ,

afin qu'il les envoyast demander à leurs Patrons pour les mettre en liberté. Sur cette réponse , Monsieur le Chevalier de Tourville expliqua à Monsieur de Sorhain de l'intention de Sa Majesté , qui estoit ; *Que l'on s'attachast à procurer la liberté de ceux qui se trouvoient hors d'estat de la pouvoir jamais esperer.* Monsieur de Sorhainde alla aussi tost chez tous les Patrons , & pour satisfaire à la volonté du Roy , il choisit parmy les Esclaves ceux qui luy parurent les plus mal-heureux. Ainsi l'on ne vit parmy ces soixante & quinze Esclaves, que des Gens abandonnez , qui ne devoient attendre aucun secours , ny de leur famille ny de leur Patrie. , & jusques ausquels les liberalitez des personnes charitables , qui recueillent des som-

mes pour la Redemption des Captifs , n'avoient encore pu s'étendre. La longueur de leur esclavage leur avoit mesme ôté tout espoir d'en sortir jamais. Et comme on ne peut estre plus malheureux que lors qu'on n'espere plus , on peut dire que leur malheur estoit dans le plus haut degré où il pouvoit arriver; ainsi ils n'avoient plus lieu d'attendre leur liberté que par le moyen de quelque miracle. Aussi leura-t-elle été procurée par un Prince dont toute la vie n'est qu'un enchainement d'actions extraordinaireS. Lors qu'on annonça à ces heureux infortunez qu'ils estoient libres , ils demeurerent immobiles quelques temps , tant cette nouvelle leur paroissoit incroyable. Il leur étoit impossible de comprendre qu'il

y eust quelqu'un sur la terre capable d'une action jusques alors inouïe , & si digne d'un Heros Chrestien. On leur apprit qu'ils devoient leur liberté aux gene-reuses & charitables bontez du plus grand & du meilleur Prince du monde ; & n'ayant plus sujet d'en douter , ils crierent aussi-tost en plein Divan : *Vive l'Empereur de France , nostre Protecteur & nôtre Liberateur.* Il prononcerent ces paroles en versant des larmes de joye , & d'un air si touchant , & si remply d'amour & de recon-noissance pour leur Liberateur , que le Dey , & tous ceux qui estoient presens en parurent at-tendrit , malgré la perte que l'Etat d'Alger faisoit , & avoüerent que ce n'estoit pas sans raison que le Ciel benissoit toutes les actions de Sa Majesté , puis qu'elle en

A S

faisoit qui obligeoient les Sujets de tant de divers Souverains à faire des vœux pour Elle. Ces Esclaves , dans les ravissemens de joye où ils estoient , ne s'chant à qui la témoigner , en donnerent des marques au Dey, comme s'il eust contribué à leur bonheur. *Je n'ay rien fait pour vous , leur dit-il , & c'est à l'Empereur de France que vous devez entierement vostre liberté.* Il y a parmy ces Esclaves des Espagnols des Italiens , des Flamans , des Genois , des Hambourgois, des Prestres Grecs , des Capucins, des Religieux de l'Ordre de Saint Benoist, des femmes & des enfans. Ce sont autant de bouches qui vont publier la gloire du Roy dans tous les Etats de l'Europe , & faire des vœux qui continueront d'attirer sur luy les

Benedictions du Ciel. Il est aisé de juger , que puis que le Roy a procuré deux années de suite la liberté à tant d'Étrangers , il ne reste plus aucun Esclave dans Alger , ny dans toute la dépendance de ce Royaume , qui soit du nombre de ses Sujets. Ils ont tous été mis en liberté , par la restitution faite à Monsieur le Marquis du Quesne en 1683. par celle qui fut faite à Monsieur le Marquis d'Amfreville en 1684. & par celle qui a été faite cette année à Monsieur le Chevalier de Tourville. Ces différentes restitutions ont ôté aux Algériens plus de douze cens Esclaves. Ainsi leur Etat n'est pas seulement dépeuplé d'Esclaves François, mais il y en reste très peu d'autres; de sorte qu'il n'y a presque point de Nation de l'Europe,

dont les Sujets ne soient allez publier chez elle le bien qu'elle a reçue de Sa Majesté, ce Prince n'ayant épargné ny soins ny dépense pour la liberté de tant de Malheureux de quelque Nation qu'ils fussent.

L'échange ayant été fait; le Dey témoigna à Monsieur de Sorbainde, avec un fort grand empressement, qu'il souhaitoit qu'il fist connoistre à Monsieur le Chevalier de Tourville, la joie qu'il auroit de le voir, & que s'il vouloit prendre la peine de descendre à terre, il le recevroit avec les honneurs qui estoient deus à un homme de son rang. Monsieur le Chevalier de Tourville répondit, *Qu'il estoit fasché que l'Employ qu'il avoit l'empeschaist de répondre à son desir; ceux qui commandent les Flotes de l'Empereur de*

France ne pouvant abandonner leur
Bord ; mais qu'il iroit dans son
Canot à la pointe du mole , d'où il
pourroit le voir. Il ne manqua pas
de s'y rendre , & le Dey l'ayant
convié de nouveaux de descen-
dre à terre pour l'embrasser ,
Monsieur de Tourville se servit
pour s'en defendre des raisons
qu'il avoit déjà alleguée. Le Dey
le pria de faire avancer sa Cha-
loupe , afin qu'il eust le plaisir de
le voir & de l'entretenir de plus
prés : Et lors qu'elle fut appro-
chée il entra dedans , en disant;
*Que quand les François n'aime-
roient pas autant l'honneur qu'ils
faisoient , & qu'il n'auroit pas
connu Monsieur le Chevalier de
Tourville , il croyoit estre en seureté
avec les Sujets d'un Prince qui
n'estoit pas moins estimé par ses
Vertus que par ses Conquestes.*

On peut dire que les soins,
qu'il prend du salut des Ames de
ses Suiets, attirant sur luy de jour
en jour de nouvelles graces du
Ciel , ont beaucoup contribué,
non seulement à le rendre le plus
grand Monarque du monde ,
mais aussi à le faire reconnoistre
pout tel par ceux mesme qui sont
les plus jaloux de sa gloire. Com-
me depuis plusieurs années ce
Prince a fait sa principale occu-
pation de regler les abus qui s'e-
stoient glisséz dans les Affaires
de la Religion Prétendue Refor-
mée , & de les remettre en l'état
où elles estoient ayant les con-
traventions faites aux Edits des
Roys ses prédecesseurs , & qu'il
a fait plusieurs Declarations , &
donné divers Arrests sur ce sujet.
Le Parlement de Rouen , voyant
que les Religionnaires avoient

contrevenu à ces Arrests & à ces Declarations , a ordonné la démolition du Temple de Quevilly, qui est à une lieue de la Ville. Sa Majesté donna quelque temps après une Declaration , portant, *Que les temples où il sera célébré des Mariages entre des Catholiques & des gens de la Religion Pretendue Réformée , & ceux où il sera tenu des discours séditieux dans les Presches , seront démolis.* Cette Declaration fait voir que le Roy a une bonté vrayement Paternelle , aussi-bien pour ceux de ses Sujets qui se sont écartez de la véritable Eglise , que pour ceux qui font profession de la Religion Catholique ; puis qu'ayant donné dès l'année 1680. un Edict qui portoit ces mêmes peines , il a bien voulu fermer les yeux depuis ce temps-là , sur les contraventions que l'on y a faites.

Il y a un autre Arrest du Conseil d'Estat , donné le 2. de ce mois , qui fait connoître par la maniere dont il a été rendu , que les Religionnaires mesme sont persuadez que Sa Majesté ne fait jamais rien qui ne soit juste. Les Ministres & Anciens des Pretdous Reformez des Ville & Bailliage de Sedan , estant poursuivis à la Requeste du Procureur du Roy , pour avoir contrevenu aux Declarations de Sa Majesté , & apprehendant d'encourir les peines qui y sont portées , si les faits dont ils estoient accusez pouvoient se justifier , crurent ne pouvoir rien faire de mieux pour se mettre à couvert de toutes poursuites , ny de plus agreable à ce pieux & sage Monarque , dont l'équité leur estoit connue , que de se résoudre à se condam-

ner eux-mesmes, en consentant à la suppression de quelque-uns des Lieux d'exercice de l'étendue de ce Bailliage , même à la translation du Principal. Pour cet effet, ils convoquerent extraordinairement leur Consistoire le 14. du dernier mois , en présence de Monsieur Jacquesson, President & Lieutenant General de Sedan , Commissaire nommé par le Roy , & sur la permission du Commandant de la Ville , ils s'assemblerent avec trente des plus Notables de la même Religion. Le Resultat de leur Assemblée fut de consentir que Sa Majesté disposast , tant du Temple de Sedan , que de ceux de Raucourt & de Givonne , en leur assignant un lieu pour y faire l'exercice pour tout le Baillage , & y ajoutant telle autre grace.

qu'Elle jugeroit à propos pour leur seureté particulière , & la liberté & facilité de cet exercice. Ils donnerent pour cela leur pouvoir special à des Députez du Consistoire ; ces Actes ayant été veus par Sa Majesté, Elle a interdit pour toujours l'Exercice de la Religion Pretendue Reformée en la Ville de Sedan, & dans les lieux de Raucourt & de Givonne ; & a ordonné à l'égard de Raucourt & de Givonne , que les Temples de ces lieux seront incessamment démolis , & que celuy de la Ville de Sedan demeura en l'estat où il est présentement , affecté pour jamais aux Catholiques , qui s'en serviront selon qu'il sera ordonné par Monsieur l'Archevesque de Reims. Cependant Sa Majesté voulant traiter favorablement les Mini-

stres & Anciens de la Religion
Pretendue Reformée des Ville &
Bailliage de Sedan , en considé-
ration de la soumission qu'ils ont
eté , leur a permis de construire
un Temple dans le Faux bourg
du Rivage de la Ville , avec un
petit logement à costé pour les
personnes qui en auront la garde ,
& un mur de cloture qui envi-
ronnera le tout ; & cela au lieu
que leur marquera le Gouver-
neur de Sedan , ou celuy qui y
commande en son absence , assisté
du Lieutenant General , & en
presence du Syndic du Diocèse
de Reims. Comme la construc-
tion de ce nouveau Temple
demande de temps ; le Roy per-
met aux Pretendus Reformez de
faire l'exercice de leur Religion
dans celuy de la Ville de Sedan ,
jusqu'au dernier jour de Decem-

bre prochain , après quoy il sera continué dans le nouveau Temple que l'on doit construire , sans qu'il puisse estre fait à l'avenir en aucun autre lieu du Bailliage de Sedan ; & quant aux lieux de Raucourt & de Givonne , l'intention de Sa Majesté est qu'il y cesse dès à présent . Les Pretendus Reformez de Sedan joüiront , non seulement de la maison où ils avoient accoustumé d'assembler leur Consistoire , & dans laquelle Sa Majesté leur permet de le continuer , jusqu'à ce qu'Elle en ait ordonné autrement ; mais encore des places sur lesquelles sont bastis des Temples des lieux de Raucourt & de Givonne , des bastimens & heritages qui en dépendent , & de leurs autres effets , pour en disposer comme de leur propre , à

la réserve des Cloches de ces mêmes Temples, qui demeureront pour l'usage de l'Eglise Catholique, & de la maison où logeoit le Ministre de Raucourt, qui avec son enceinte & préclture demeurera affectée à perpetuité au Presbytère de ce lieu, sans que les Pretendus Reformez en puissent pretendre aucun dédommagement ny récompense. Sa Majesté leur permet de retirer du Caveau du Temple de Sedan les corps qui y sont, pour les transporter avec leurs cercueils dans leur nouveau Temple. Elle permet aussi aux Habitans de la Religion Pretendue Reformée des lieux de Raucourt & de Givonne, de continuer d'enterrer leurs morts dans leurs cimetieres, ainsi qu'ils ont fait jusques à présent ; mais ils ne

pourront y tenir aucune Ecole.
A l'égard de la Ville de Sedan,
Sa Majesté veut que les Religion-
naires n'en puissent tenir qu'une
pour lire, écrire, chiffrer & cal-
culer, dans le Fauxbourg du Ri-
vage seulement, sans qu'il en
puisse estre tenu dans la Ville
~~Quant aux Ministres qui ser-~~
~~voient aux lieux de Reaucourt &~~
~~de Givonne, Sa Majesté leur en-~~
~~joint de s'en retirer, leur permet-~~
~~tant néanmoins par grâce de faire~~
~~leur demeure dans la Ville de~~
~~Sedan, à condition d'y vivre en~~
~~particuliers, & de ne point s'in-~~
~~gerer du Ministère, le tout à peine~~
~~de punition. Les Sieurs Gantois~~
~~& Saint Maurice, Ministres de~~
~~la Ville de Sedan, y pourront~~
~~continuer leur Ministère pendant~~
~~leur vie, sans que la permission~~
~~qu'on leur en donne tire à con-~~

séquence pour ceux qui leur succéderont dans ce même Ministere , Sa Majesté ayant bien voulu déroger à leur égard à tous les reglemens contraires. Par ce moyen toutes les poursuites & actions qui ont esté faites & intentées jusqu'à aujourn' huy pour contraventions aux Edits & Declarations de Sa Majesté, de la part des ministres & Anciens de la Religion Pretendue reformede Ville & Bailliage de Sedan , demeurent nulles & comme non avenuës.

Je vous ay parlé depuis peu de temps d'un Arrest du Conseil d'Etat , qui ordonnoit la démolition du Temple de Chastillon sur Loing. Elle a esté faite le mois dernier , par les soins de Monsieur l'Abbé le Boiteulx Pré-chantre , & Chanoine de l'Eglise

Métropolitaine , & Sindic du Clergé du Diocése de Sens , qui avoit sollicité cét Arrest. C'est au zèle de ce mesme Abbé qu'on est redevable de la démolition des autres Temples qui estoient dans ce Diocése , où il n'y a plus aucun exercice public de la Religion Prétendue Réformée .

On a eu nouvelles que depuis ce que je vous manday le dernier mois , du grand nombre de Conversions qui s'estoient faites dans le Bearn , plus de cinq mille Personnes y ont encore abjuré . M. Foucault Intendant dans cette Province , a grande part à tous ces heureux progrez de la Religion Catholique . Je vous en feray un détail fidelle , lors qu'on m'en aura appris les circonstances . Cependant je croy que vous ne serez pas fâchée que je vous fasse
ſçavoir

scavoir celles de la Conversion
de Monsieur de Moncalm de
Gouson, Seigneur de Saint Vai-
ran, dont la Famille est des plus
Illustres du Languedoc. Ce jeune
Gentilhomme est Fils aîné de
Messire Loüis de Montcalm, Ba-
ron de Saint Victor, Seigneur de
Guabriac & de S. Julien dans les
Cevenes, & de feuë Dame Ju-
dith de Vallat de Guabriac.
Deux de ses Oncles sont morts
au service de Sa Majesté, l'un
Capitaine dans les Cuirassiers du
Roy, & l'autre dans le Regiment
du Maine. Il en a un autre connu
sous le nom de Monsieur de
Puiol, premier Capitaine dans le
Regiment de Condé, & un qua-
trième Conseiller au Parlement
de Toulouse. Les grands bien de
ce dernier qui n'a point d'Enfans
masles, sont substituez au jeune

Juillet 1685.

B

Gentilhomme , qui a fait Abjuration depuis peu de temps. Le commencement de cette action est deu à un éloquent Discours que fit Monsieur l'Evesque de Grenoble , le jour que Monsieur Vigne fameux Ministre , dont je vous ay parlé dans l'une de mes dernieres Lettres , fit Profession des Veritez Catholiques , Monsieur de Saint Vairan , dont on avoit tâché de remplir l'esprit d'une infinité de fausses idées touchant nos ministeres , ayant ouÿ le recit qu'un Capucin faisoit de cette admirable Prédication , & retenu les preuves tirées des écrits mesmes des Fondaturs de la Religion Pretendue Réformée , s'obstina à vouloir contester ces preuves , & comme il a infiniment de l'esprit , il voulut le faire avec succez. Il consulta ses mini-

stres & revenant à la Conférence particulière avec le Religieux , il en fut si satisfait ; qu'en ayant eu plusieurs autres avec luy , il demeura convaincu dans la dernière. Ses préjugez , beaucoup de penétration , la science du Nouveau Testament qu'il possede à fond , & sur tout la crainte de déplaire à monsieur son Pere, estoient de puissans obstacles , mais la Grace les a surmontez . On peut dire qu'à l'âge de dix - huit ans , il a des qualitez pour l'esprit & pour les mœurs qui le rendent extraordinaire. Il n'a rien oublié pour s'instruire pleinement du nouveau party qu'il vouloit prendre , en l'absence de Monsieur l'Evesque de Grenoble , occupé alors à la visite de son Diocèse , il a abjuré dans l'Eglise des Capucins , entre les

mains de celuy, dont Dieu s'étoit servy pour le convertir.

Il ne faut pas s'étonner si le Roy travaillant de tant de manieres differentes pour la gloire de la France , & pour le repos de ses Sujets , ils travaillent avec empressement à luy élever des Statuës dans plusieurs Villes du Royaume.Celle de Peronne considerat la longueur du temps qu'il faut pour faire faire de si grands Ouvrages avec toute la perfection qui leur est deue à cherché d'abord à satisfaire son zele ; & en attendant qu'elle se voye en estat d'imiter les Villes qui auront cet avantage , elle a voulu avoir dans son Hostel de Ville un des plus beaux Portraits qui se pust faire de Sa Majesté. C'est à quoy le Mayeur & les Echevins ont fait travailler avec suc-

cés. La fidelité de cette Ville égale l'affection qu'elle a toujors marquée pour son Souverain. On sçait qu'elle n'a jamais été prise, quoy qu'elle ait été autrefois vigoureusement attaquée. & qu'elle a pour devise, *Vrbs nefcia vinci.*

Le Lundy 2. de ce mois, Sa Majesté fit l'honneur à Monsieur de Louvois d'aller à sa Maison de Meudon avec Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine Monsieur & Madame accompagnez de la plus grande partie des Princes & des Seigneurs de la Cour. Ce Ministre fut averty si peu de temps auparavant, de la grace que le Roy vouloit luy faire, qu'il n'en eut pas assez pour le recevoir d'une maniere qui pust répondre à la grandeur de son zèle. Aussi Sa Majesté y eut-

t'Elle égard ; & c'est ce qui luy fit dire qu'Elle ne vouloit qu'une Collation. Monsieur de Louvois avoit fait preparer un grand nombre de Chaises pour se promener dans les Jardins , dont un grand nombre de fort beaux Lets d'eau fait un des principaux ornemens; mais le temps ne s'étant pas trouvé commode pour laisser joüir du plaisir de la promenade on alla voir les appartemens , où des Concerts admirables divertirent toute la Court. On servit ensuite un Ambigu , mais si à propos qu'on en fut surpris. Ceux qui l'avoient préparé ayant eu beaucoup moins de tems qu'ils n'avoient crû , parce qu'on en avoit peu employé à la promenade , ne laisserent pas de se trouver prests , tant les ordres avoient été bien donnez , & tant

l'execution en fut juste. On servit en mesme temps cinq tables, la premiere pour le Roy , la seconde pour les Princes , la troisième pour les Seigneurs , la quatrième pour les Officiers , & la cinquième pour les pages , & plusieurs autres personnes de la suite de la Cour. Tous les Gardes, les Suisses , & généralement tous les Valets , furent regalez. Cet Ambigu fut si beau , qu'il auroit été difficile que l'on eust pû y rien ajouter , soit pour le plaisir du goust , soit pour celuy de la veuë. La propreté, la galanterie & l'abondance y avoient part ; & il sembloit qu'on eust forcé la Nature à se haster de produire les fruits qu'elle donne en chaque saison , pour satisfaire au desir ardent qu'avoit Monsieur de Louvois , de faire con-

noître au Roy la joye qu'il ressen-
toit de l'honneur que luy faisoit
ce Monarque. Il ne faut que fai-
re reflexion sur la maniere dont il
vient à bout d'exeuter les ordres
de Sa Majesté dans les choses les
plus difficiles, pour estre persua-
dé de ce qu'il a fait dans une oc-
casion de cette nature.

On a eu avis de Rome, que
les Capucins y tinrent leur Cha-
pitre general le 8.du dernier mois.
Le Pere Charles Marie de Mace-
rate, Italien, & le Pere Bonaven-
ture de Recanati y furent élus;
le premier, General de l'Ordre,
& le second , Procureur general;
& le Pere Louïs de Jullly, Provin-
cial des Capucins de la Provin-
ce de Paris, fut choisy une se-
conde fois pour estre Definiteur
general. Son grand mérite , qui
le fait toujours distinguer par

tout , & dont je vous ay parlé plusieurs fois , attira en même temps les yeux & les suffrages de tous ceux qui compoisoient l'Assemblée.

Je vous envoie un Discours , qui a été prononcé depuis peu de temps à l'Academie de Turin par Monsieur l'Abbé Deville . On l'a reçu dans ce Corps avec de tres-grands applaudissemens , & l'on n'a fait en cela que rendre justice à son mérite . Quoy qu'il n'ait encore que vingt-six ans , il est Docteur de Sorbonne , & a passé dans sa Licence à la teste de cent autres . Il est Fils d'un des plus anciens Sénateurs de Savoie , & il compte parmy ses Ancestres des Advocats Généraux dans le Sénat & dans la Chambre des Comptes . Son Ayeul estoit Gentilhomme de la

Chambre de son Altesse Royale,
dont il est Sujet ; & sa Famille
s'est signalée dans l'Epée & dans
la Robe. Il a de grands talens
pour la Chaire ; & divers Sér-
mons, qu'il a preschez devant
toute la Cour de Savoye, luy ont
acquis une grande gloire. Quant
au Discours que je vous envoie,
le Directeur de l'Academie de
Turin luy en donna le sujet, &
le lendemain ce jeune Abbé le
luy envoya tout composé. Vous
pouvez juger des louanges qu'il
reçut sur cette facilité d'écrire
si nettement & si poliment en
toutes sortes de matiercs..



DISCOURS

ACADEMIQUE.

S'il faut toujours dire la Vérité.

L'Eloquence Chrétienne dont je fais mon unique étude, ne me permet pas de traiter problematiquement une Maxime, qui est le Principe fondamental de la Religion du Sauveur du Monde. Sans doute, Messieurs, il faut toujours dire la vérité, & ma bouche n'anonceroit plus avec confiance la Parole du Seigneur, si ma plume avoit donné lieu de douter un moment de l'horreur sincère que j'ay pour le mensonge. Mais pour soutenir dignement les intérêts de la vérité, il faudroit estre doué de cette Eloquence noble, grave & solide, dont ceux qui composent cette celebre Académie, ont

donné tant de fois des marques publiques & éclatantes. Je crains, Messieurs, de détruire en voulant édifier ; de ruiner en voulant éléver ; de nuire à cette vérité que j'entreprends de défendre, parce que je scay que l'on peut faire tort à la bonne cause en la défendant mal, que l'Orateur qui ne soutient pas la dignité de son sujet, l'affaiblit ; & que souvent il ne suffit pas de proposer des maximes certaines, si on ne les établit avec cette netteté, cette force, cette solidité, cette justesse, cette éloquence que j'admire en vous, que je n'ay pas. Du moins on scaura que vous pouvez supléer à ce que j'auray ômis, que la Vérité à peu trouver en vous des Défenseurs plus dignes d'elle ; & que si j'ay failli au fondement ses intérêts, plusieurs illustres & doctes Académiciens peuvent les soutenir avec plus de lumières, de force & de solidité.

La Verité est de tous les Etats.
L'Orateur, le Courtisan, l'Amyfi-
delle, & le Chrestien, ne peuvent
jamais s'en écarter. Il faut toujours
dire vray, lors mesme qu'on se mêle
d'éloquence ; & je ne puis souffrir ces
Orateurs peu judiciaux, qui donnent
les mesmes louanges à tous ceux dont
ils font le Panegyrique. Tous les
Princes dont ils celebrent les vertus,
ont la Prudence d'un Nestor l'Adresse
d'un Ulisse, la Valeur d'un Alexan-
dre & d'un Cesar, la Bonté d'un
Auguste & d'un Vespasien. Ils ont
des lieux communs qui remplissent
tous leurs Discours, & des hyperbo-
tes qui élèvent sans mesure tous leurs
Heros. Il ose dire que de tels Panegy-
ristes meriteroient qu'on leur impos-
sast des peines, puis qu'ils deshonna-
gent la solide & véritable Eloquen-
ce, qui embellit le sujet, mais qui
ne le transforme pas ; qui fait con-

server à chaque chose son caractère particulier ; qui ajoute le coloris , mais qui suppose la ressemblance des traits : & il seroit à souhaiter que les Princes les traitassent comme Alexandre le Macedonien traita Aristobule , dont il jeta le Livre consacré à celebrer ses victoires dans l'Hydaspe , le menaçant de l'y jeter lui même , parce qu'il luy avoit donné des louanges outrées & qui ne luy convenoient pas .

Le Courtisan mesme doit toujours dire la verité. Hé ! qu'il est aisé , Messieurs , de la dire , quand on a le bon-heur de vivre sous le gouvernement d'un Prince tel que le nostre , qui aime la verité , qui cherche à la connoître , & qui deteste la flaterie ! C'est ce poison mortel qui corrompt les plus grands Princes. Malheur à ceux-là , dit le Prophete Osée , qui ont réjoüy le Roy dans sa malice , s'eff

à dire qui ont applaudy à ses de-fauts !

L'Amy doit parler avec toute forte de sincérité à son Amy. Ah Messieurs ! pourquoy faut-il que l'usage de la parfaite amitié, si connu parmy les Anciens, soit aboly parmy nous ? Le Christianisme condamne-t-il le plus honneste devoir de la vie Civile ? Non sans doute puisque nous lissons que les premiers Fideles n'avoient qu'un cœur & qu'une ame. Credentium erat cor unum, & anima una. D'où vient donc que nous ne voyons plus des Atticus unis par les liens de la plus exacte vertu, & qui se parlent cœur à cœur, & qui ne dissimulent jamais la vérité ? Sans doute cette fausse sagesse par laquelle nous croyons nous éléver au dessus de la fidelle cordialité de nos Peres, en dissimulant les de-fauts de nos Amis, ne vient que

de la corruption de nostre cœur.
L'homme méchant , dit le Sage ,
flatte son amy , & le fait marcher
dans une voye fatale qui le conduit
à la mort.

Mais le Chrestien qui fait profession d'estre Disciple de celuy qui est venu dans le monde pour détruire le mensonge , & pour rendre témoignage à la Vérité , le Chrestien dis-je , ne peut jamais parler contre sa conscience & trahir la vérité ; car l'intérêt mesme de la Religion entiere ne pourroit autoriser le mensonge le plus léger , & c'est sur ce principe que Saint Augustin établit admirablement la confiance que nous devons avoir dans la fidélité de ceux qui nous ont annoncé l'Evangile . En effet , si le déguisement en matière de Religion , que Saint Hierôme , après Origene , & plusieurs Pères Grecs , a confondu avec ce sage

ménagement qui obligea les Apostres d'observer la Circoncision , de peur de scandaliser les Juifs , & pour en sevelir la Synagogue avec honneur ; si ce déguisement estoit permis , nous pourrions apprechender que quelques-uns d'entre les Disciples , emportez par le zèle d'établir le Christianisme , n'eussent meslé des faussetez avantageuses à la Foy , pour faire recevoir plus facilement les veritez saintes qu'ils annonçoient . Mais la Morale Chrestienne n'a jamais permis d'établir la vérité que par la vérité même , suivant ce Principe de Saint Paul fondé sur le bon sens , & sur la droite raison , qu'il n'est jamais permis de faire du mal afin qu'il en arrive du bien . O Ciel ! pourquoi ceux qui ont écrit dans la suite des tems , n'ont-ils pas été aussi fidelles ? Pourquoi faut-il que les sages Critiques rencontrent dans

tous les siecles des Imposteurs Zelez,
qui ont remply le monde de fables &
de visions, par lesquelles les Impies
entreprennent de combattre aujour-
d'huy les veritez les mieux établies,
& les plus solides ?

Je ne pense pas qu'il soit necessai-
re de combattre avec Saint Augu-
stine ces détours, ces restrictions men-
tales, ces équivoques, ces menson-
ges palliez, dont l'inventions
n'est pas nouvelle, quoy qu'ils
ayent esté plus usitez dans nostre
temps. Ceux qui connoissent les noms
venerables d'honnêteté, de droiti-
te, de probité, de fidélité, de sincé-
rité, detestent sans peine ces dupli-
citez honteuses qui ruinent la socie-
té & le commerce, & qui nous redui-
sent à nous défier de ceux-là mesmes
qui n'ont pas renoncé à l'étude de
la sagesse, & à l'amour de la vertu
si quelquefois on pouvoit employer.

sans crime cet art de mentir avec adresse , l'Evesque Firmus , dont parle Saint Augustin , s'en seroit servy avantageusement dans une occasion où la charité paroiffoit intéressée. Un Empereur Payen luy commandoit de livrer un Homicide qui estoit caché dans sa maison , ou du moins de découvrir le lieu où le Coupable s'estoit retiré. Il ajouta les tourmens aux menaces , mais le saint Evesque ne voulant ny livrer le Criminel , ny déguiser la verité , ne répondit que ces deux mots , nec prodam , nec mentiar , ny je ne le découvriray , ny je ne mentiray. L'Empereur admirant bien plus l'amour que ce Prelat avoit pour la vérité que l'étendue de sa charité , accorda , & la liberté de l'Evesque Firmus , & la grace de l'Homicide.

Mais est-il donc nécessaire de dire toujours ce qu'on pense ? Non sans

doute , mais il n'est jamais permis de dire ce qu'on ne pense pas. On peut quelquefois taire la vérité , mais c'est toujours un crime de parler contre la vérité. L'Orateur n'est pas obligé de découvrir les endroits faibles de son Heros ; mais il ne peut jamais lui attribuer les vertus qui ne lui conviennent pas. Le Courtisan ne doit pas reprendre les vices de son Prince ; mais il ne peut jamais les louer. L'Amy peut quelquefois ménager la faiblesse de son Amy , en ne l'avertissant qu'après que le feu de sa passion sera éteint ; mais il ne doit jamais avoir de la complaisance pour son desordre. Le Chrestien peut & doit souvent taire devant les Peuples , les grands mystères de la Religion , tels que sont ceux de la Grace & de la Prédestination , comme le Sauveur du monde ne disoit pas à ses Disciples

plusieurs choses qu'ils ne pouvoient entendre pour lors ; mais il ne peut sans crime rien avancer qui détruisse les Decrets éternels de la Misericorde à l'égard des Eleus , & de la Justice à l'égard des Enfans de colere & de perdition.

Concluons donc qu'il faut toujours dire la verité. Elevons nos voix avec ces Peuples dont parle Esdras , & disons hautement avec eux , que la Verité est grande , & qu'elle doit regner sur tous les hommes. C'est à Vous , ô mon Dieu ! qui êtes la Verité même , le Pere des lumieres , & celuy-là seul duquel nous devons attendre ce Don celeste , de nous donner la connoissance & l'amour de la Verité ; la connoissance pour ne pas nous tromper , & l'amour pour ne pas tromper les autres. Dissipez nos tenebres , éclairez nos esprits , remplissez-nous de vos

connoissances, & rendez-nous dignes
de voir & de contempler vostre
Essence divine, qui est le Principe,
la Source, l'Abîme des lumières &
de la Vérité.

J'oubliay le dernier mois à
vous parler de la mort de Dame
Marie Ursule de Gontry Mar-
quise de Rouvroy, qui avoit été
Gouvernante des Filles d'hon-
neur de la Reyne. Elle estoit fille
de feuë Madame du Puy, qui
avoit exercé la même Charge
sous la feuë Reyne Mere. C'estoit
une Dame d'un fort grand mé-
rite, & qui avoit beaucoup de
vertu. Elle estoit Mere de Ma-
dame de Saint Valier. Monsieur
le Marquis de Rouvroy, Capi-
taine dans la Marine, est son Fils
ainé. Elle laisse un autre Fils
pourvu d'une Abbaye. Made-

moiselle de Rouvroy sa Cadette, joint à la jeunesse & à la beauté, beaucoup de sagesse & de conduite. Madame la Marquise de Rouvroy écrivit au Roy le jour qui précédâ celuy de sa mort, pour luy recommander ses Enfans, & Sa Majesté les a receus avec une Bonté digne d'Elle.

La joye que vous me marquastes quand je vous appris le Marriage de Mademoiselle Dacigné, avec Monsieur le Duc de Richelieu, me persuade que vous n'en aurez pas moins, quand vous saurez que cette Duchesse accoucha d'une Fille le 22. du mois passé. Jamais Enfant n'a fait voir tant de beauté & tant de blancheur dès le premier jour de sa naissance. C'est ce qui a donné lieu à ce Madrigal de Monsieur Vignier, dont vous connoissez,

l'attachement pour les intérêts
de Monsieur le Duc & de Mada-
me la Duchesse de Richelieu.

Chef - d'œuvre des chastes
Amours

De nostre Duc & de nostre Duchesse,
Que déjà tu fais voir d'adresse,
D'avoir pour te montrer choisi de si
beaux jours !

Pour ta beauté qui paroist sans
seconde;

Il falloit un riche Berceau.
Les Graces en venant au monde
N'en trouverent pas un si beau.

Il a fait ces autres Vers pour
Monsieur le Duc & Madame la
Duchesse de Richelieu.

Comme on trouve chez vous
les Graces & l'Amour,
Vous ne scauriez manquer d'estre
content un iour,

Et

*Et de voir d'un beau Sang une race
feconde.*

*Aux plus fameux Ouvriers pareil
est vostre sort.*

*Phidias ne fit pas d'abord
Son Iupiter, la merveille du monde.*

Madame Vignier qui avoit
prédit par quelques Vers au
commencement de la Grossesse
de Madame la Duchesse de Ri-
chelieu , que ce qu'elle mettroit
au monde , auroit les charmes
du Pere & de la Mere , envoya
ce Madrigal aussi-tost qu'elle eut
apris son Accouchement.

*J'avois bien dis qu'un couple si
charmant*

*Ne produiroit que des miracles,]
Jugez par ce commencement
Si l'on doit croire mes Oracles.*

*Qui pourroit en douter voyant vostre
beauté*

Juillet 1685.

C

Qui paroist déjà sans seconde,
 Et qui n'avoüera dans le monde
 Que j'ay dit une vérité?
 Quoy que vous soyez toute aimable,
 Et qu'on vous aime plus qu'on n'a
 jamais aimé,
 Un Garçon seroit admirable;
 Mais attendons un an, le terme est
 supportable,
 Et nous verrons duquel on sera plus
 charmé.

Voicy quatre Vers qui furent
 envoyez dans le même temps
 par Mademoiselle Dorville. L'il-
 lustre Monsieur de Bacilly en a
 fait un Air que vous trouverez
 ici noté.

Puis que vous ressemblez à qui
 vous donna l'estre,
 Vous serez de nos jours

Toute la gloire & les amours,
Vous commencez déjà ne faisant
que de naître.

Monsieur de la Russaliere fit voir en cette rencontre , que les plus serieuses occupations , ne sont pas toujours ennemis d'une Muse enjouée. Il fit dire à cette aimable Enfant les Vers que vous allez lire , & on les attacha à ses Bandelettes la premiere fois qu'on la porta à Madame la Duchesse sa Mere.

Pardon , Maman , pardon ,
Si je suis une Fille.

Vous m'avez faite trop gentille
Pour ne pas faire ensuite un fors
joly Garçon.



Quoy que ie sçache bien
Qu'un Fils aura toute vostre ten-
dresse,

MERCURE

*Je préfere, Maman Duchesse,
Vostre contentement au mien.*



*I'ay bien trompé des Gens en paroif-
sant au iour
Mais s'il faut qu'un Garçon y pa-
roisse à son tour
Il aura pour premier partage,
Le plaisir d'en tromper encore da-
vantage.*



*Le commence à changer de peau pre-
sentement,
Que ne me peut ce changement
Que la nature me fait faire,
Donner un autre Sexe ainsi qu'une
autre peau!
Le coup sans doute seroit beau,
Et pour la Fille, & pour la
Mere.*

**Monsieur le Clerc de l'Acade-
mie Françoise, qui a un zèle tres**

particulier pour Monsieur le Duc de Richelieu , a fait le Sonnet qui suit , sur cette Naissance.

Il vient de vous naître une
Fille,
Duchesse , qui de son amour,
Embrasera toute la Cour ,
Par son œil qui déjà petille.



Un Fils digne de sa Famille ,
Dans moins d'un an aura son
tour ,
Et surpassera quelque jour ,
Tous les Heros dont elle brille.

La Nature
~~s'agit~~
Ce Fils qui sera si sagement ,
Ne devoit pas paroistre encore ,



Et pour un plus grand appareil ,
Il falloit qu'une jeune Aurore
Annonçast ce jeune Soleil .

Cet autre Sonnet fut présenté de la part des Muses de Richelieu. Monsieur de Grammont en est l'Autheur.

A Prés que sur nous la tristesse
 A bien exercé ses rigueurs,
 Il est juste que l'allegresse,
 Triomphe à son tour dans nos cœurs,



Vn beau Garçon, ie le confesse...
 Mais tout beau, pourquoy tar d'ardeurs?
 Dieu scait dispenser ses faveurs
 Avec une ~~cette~~ sagesse.



Vne Fille qui de la Cour,
 Sera la merville & l'amour
 Devoit assurément y naître.



Mais pour le Heros qu'on attend,

*Il ne doit point recevoir l'estre,
Qu'où le receut le grand Ar-
mand.*

Je vous parlay dans ma Lettre
du mois de Mars 1678. d'une
dixième Muse qui se trouvoit au
Parnasse de Sainte Genevieve,
& vous appris par celle du mois
de Juillet de la mesme année ,
qu'elle avoit un Fils qui sans avoir
jamais appris les Mathematiques,
ayoit fait une Montre qui alloit
un an entier , sans qu'on fust
obligé de la remonter , & qu'il
estoit venu à bout de ce merveil-
leux Ouvrage , par les seules lu-
mieres que luy avoit presté la
Nature. Il a fait une autre Mon-
tre d'une invention toute nou-
velle. Elle est à Eau , & il n'en
faut qu'une chopine pour en
entretenir le mouvement pen-

dant vingt six heures. Ce n'est que la pesanteur de l'air , & la quantité de ses Colombe^s qui la font sortir de son reservoir jusqu'à la dernière goute , & par un mouvement juste & imperceptible , cette Eau fait tourner l'Aiguille du Cadran. Sa Figure est pyramidale , dans l'espace d'un pied en quartré. L'Etuy , qui est d'une Architecture d'ordre Ioni-que , est enrichy de Coquillages de differente grosseur , qui luy servent d'ornement avec quel-ques Portraits & Païsages. Aux quatre coins sont les quatre Sai-fons de l'année , qui partagent le temps par quatre Figures d'émail. La premiere tient une Fleur qui signifie le Printemps ; la seconde , une Gerbe de bled qui marque l'Esté ; la troisième un Raisin , qui fait connoistre l'Automne , &

la dernière un Fagot, pour faire entendre l'Hyver. Plus haut sont les cinq Sens de Nature , dont la Veuë qui est le dernier & le plus noble, tient une Lunette dans sa main , & termine la Pyramide. Au dessous on lit ce passage du second Livre des Roys , *sicut aquæ ditabimur* Plusieurs Sçavans dans les Mathematiques Hidrauliques , sont venus voir ce Chef-d'œuvre , pour tâcher d'en decouvrir le secret ; mais ils n'ont pû en venir à bout , & ont esté obligez de se contenter de l'admirer.

Je croyn , Madame , vous pouvoir dire icy en passant , qu'on ne sçait point avec certitude , qui a inventé les Horloges. Anaximenes fut le premier qui donna aux Lacedemoniens un Cadran Solaire. Ainsi les Grecs

devancèrent les Romains en cet Art comme aux Sciences ; car il ne fut en usage à Rome que long-temps après. Les douzes Tables ne parlent que du matin & du soir. Les Cadrans Solaires qui n'y parurent que dans le temps de la première Guerre Punique, ne furent pas d'un fort grand secours, puis qu'ils dépendoient du Soleil qui ne luit pas toujours pour marquer l'heure par l'ombre de l'Aiguille ; de sorte que la nuit se passa toujours sans nulle mesure jusqu'au temps de Scipion Nasica , qui inventa les Clepsidres , ou Montres à Eau, en observant quel espace du Tonneau se pouvoit remplir dans une heure par les gouttes d'eau, qui tomboient du Robinet attaché à un Reservoir supérieur. Cette invention estoit grossière.

Cependant en considération de la nouveauté & de l'utilité de cette Clepsidre, Scipion la consacra l'an 575. de la fondation de Rome. Si celle dont je viens de vous parler eust été veue à Rome en ce temps-là, il y a grande de apparence qu'on auroit mis son Autheur au nombre des Dieux qu'on y réveroit. On se servit des Clepsidres pour rendre justice chez les Grecs & les Romains ; & c'est d'où est venu le Proverbe, *ad Clepsidram dicere.* On partageoit l'audience en trois heures, l'une pour l'Accusateur, l'autre pour la défense de l'Accusé, & la dernière pour délibérer.

Le 20. du dernier mois, Messire Jean Faure, Baron de Dampmard, Fils ainé de feu Messire Louis Faure, aussi Baron de

Dampmard , Conseiller en la Grand Chambre , fut receu au Parlement à la Charge de Conseiller qu'avoit possédé Monsieur son Pere , après en avoir eu l'agrément de Sa majesté.

Il n'est point de lieu où la Grace ne triomphe. Elle sait toucher les cœurs dans le centre même de l'Heresie. C'est ce qui vient de Paroistre en la personne de Messire Theophile de Fesques d'Arbouville , Seigneur de Beauchêne , d'une des plus nobles & anciennes Familles d'Anjou. Il fut élevé par ses Parents habituez en Touraine , dans la Religion Pretendue Reformée , & envoyé dès l'âge de douze ans en Allemagne , auprès du Prince de Nassau Tillimbourg. Son mere le fit considerer de ce Prince , & d'autres Personnes de

qualité , & comme il cherchoit les occasions de se signaler , il eut des Lettres de recommandation auprès de Monsieur le Prince d'Orange , qui luy donna d'abord une Enseigne , en suite une Lieutenance , & puis une Compagnie dans le Regiment de Torçay. Après quinze années de services en Hollande , il n'en seroit pas demeuré là , si quelques Doutes qu'il eut touchant la Religion qu'il professoit , ne luy eussent inspiré une forte resolution d'abandonner tout pour s'en éclaircir. Il se rendit à Paris , où il eut plusieurs Conférences sur ce qui causoit ces Doutes. Monsieur Vignier de Richelieu le voyant convaincu de ses erreurs , le presenta au Pere de la Chaize , qui chargea le Pere du Champ du soin de l'instruire , & enfin le

dixiéme de ce mois , il fit Abjuration de l'Heresie de Calvin dans l'Eglise de Saint Loüis , entre les mains du Pere Bobinet , par l'ordre de Monsieur l'Archevesque de Paris. La Ceremonie fut faite en presence de plusieurs Personnes de qualité Parens & Amis , entre lesquels estoit Madame de Marmande sa Sœur , qui creut ne pouvoir mieux témoigner sa tendresse à ce cher frere , qu'en faisant près de cent lieues pour assister à cette action.

J'ay découvert qui estoit l'Auteur des Dialogues que vous trouvez depuis quatre mois dans toutes mes Lettres. Il est de Bourges , & s'appelle M. Bordelon. En voicy un cinquième , qui est une digne suite de ceux que vous avez déjà veus de luy.

DES CHOSES
DIFFICILES A CROIRE.

DIALOGUE CINQUIÈME.

BEGOROND, LAMBRET.

JE n'ay pas oublié que vous m'avez promis de m'entretenir aujourd'hui des judicieux sentiments de ceux dont je vous rapportay les opinions sur le souverain Bien, la dernière fois que je vous vis.

L A M B R E T.

Il est vray que je vous ay fait cette promesse ; mais la matière est si grande , qu'il faudroit , ou n'en point parler , ou en parler dans toute l'étendue qu'elle mesure. Ainsi , je vous prie de me

permettre d'estre vostre Diogenes Laërce , c'est à dire de vous rapporter chaque jour destiné pour nos Entretiens , un Abregé de la vie & des opinions d'un des anciens Philosophes , & autres grands Hommes qui se sont rendus recommandables dans les Sciences , ou dans la Politique , & même dans les Armes. Je suis assuré que vous aurez plus de plaisir , si je m'étais sur chacun d'eux autant que le temps me le permettra , que si je parlois de tous en general dans une seule conversation.

B E L O R O N D.

J'espere tirer de grands avantages de ce dessein ; & je vous prie instamment de le reduire en pratique.

L A M B R E T.

Je commenceray avec beau-

coup de plaisir , la première fois que nous nou- verrons ; car vous voulez bien que l'U- retien d'au- jourd'huy soit employé à reflexion que m'ont fourny les opinions bizarres que vous me portastes sur le souverain Bien , au- nostre dernière con- versation. Je me suis donné comme d'une chose qui paroît difficile à croire , que tant de grands Hommes étant convaincus , comme il n'en faut point douter ; de l'Existence de quelque Divinité , & par consequent de ses éminentes perfections , ils n'en ayent pas fait le souverain Bien de tous les hommes ; puis qu'en concevant un Dieu , on conçoit ce qu'il y a de plus par- fait , & en même temps ce qui seul peut remplir la capacité du cœur humain ; car l'étude de la

Nature , & de tout ce qu'elle contient , qui avoit ~~eté~~ leur ordinaire occupation , ne devoit elle pas ~~voir~~ appris la fragilité de " Nature , & que par consequent ny les vangeances , ny les navigations heureuses , ny les amitiez , ny ^{1.} batailles gagnées , ny les louanges reçues , ny les superbes Edifices , ny les voluptez , ny la bonne renommée , ny les Enfans , ny les belles Femmes , ny l'Eloquence , ny les Parens illustres , ny les biens temporels , ny les grands tressors , ne pouvoient faire le véritable bien de l'homme ; comme vous m'asseurastes que les Anacharsis , les Crates , les Simonides , les Architas , les Gorgias , les Chrysippes , les Epicures , les Antisthenes , les Sophocles , les Euripides , les Palemons , les The-

mistocles , les Aristides , & les Heraclides se l'estoient imaginé . N'avoient - ils pas experimenté eux - mesmes , ou veu experimen- ter par d'autres , que tout ce que ce monde promet , n'est que four- be , tromperie ou vanité ? Que là où il promet la liberté , comme dans les grandeurs , on n'y trou- ve qu'embarras ; que là où il promet la paix , comme dans les solitudes les plus retirées , on n'y trouve que des inquiétudes ; que là où il promet de la joie , comme dans les voluptez , on n'y trouve que des amer- mes ? Ne sçavoient - ils pas que les plus tendres amitiez finissent , que les honneurs sont des titres specieux que le temps efface , que les plaisirs ne sont que des amusemens accompagnez de chagrins , que les richesses sont

enlevées par la violence des hommes , ou échappent par leur propre fragilité , que les grandeurs tombent d'elles mesmes , & que la gloire & la réputation se perdent enfin dans les abysses de l'oubly ? Ne sentoient-ils pas eux-mêmes , ou ne voyoient-ils pas sentir par les autres qu'il n'y a rien ~~à faire~~ ~~à faire~~ toutes les créatures qui puise rendre ~~me~~ ~~à faire~~ ~~à faire~~ ~~me~~ heureux , parce qu'il n'y aien qui puisse remplir la capacité de leur cœur , qu'elles sont trop petites en elles-mêmes , & trop foibles en leur pouvoir ; qu'il est vray que d'abord leur beauté donne dans les yeux , leurs louanges flattent l'oreille , leur douceur contente le goust , leurs richesses accommodent le corps , mais que pas une ne satisfait pleinement l'esprit ; qu'elles peuvent bien

occuper & embarrasser le cœur humain , mais qu'elles ne peuvent pas le satisfaire , parce que ce ne sont que des faux biens , des illusions & des ombres , ou plutôt des maux véritables , qui rendent l'homme plus méchant , & ne l'empêchent pas d'estre malheureux , comme remarque judicieusement un Autheur de nos jours ? Enfin , les refus que quelques-uns faisoient de la faveur des Princes , ne devoient-ils pas venir du mépris de leurs grandeurs , comme d'un effet de leurs reflexions qui leur devoient avoir appris que la fortune la plus éclatante , est non seulement vainc & fragile , mais onéreuse , mais pleine d'amertumes & de chagrins , & que l'on soupire sur le Trône aussi-bien que dans les fers ? Voilà les pensées qu'ils pou-

voient avoir touchant les choses du monde , puis qu'ils estoient capables d'en avoir de bien plus élevées , & de bien plus abstraites , comme j'espere vous le faire voir dans l'histoire de leurs vies , que je vous promets. A voüez que ces grands Hommes estant capables de ces sentimens sur les choses humaines , & les ayant en effet , comme leurs Sentences judicieuses le témoignent , il y a lieu de s'étonner qu'ils ayent mis le souverain Bien de l'homme dans les choses d'icy-bas , sans songer à la possession & à l'amour du moins de quelque estre plus parfait , comme de leurs fausses Divinité , s'ils ne connoissoient pas la véritable , puis qu'il est constant qu'ils reconnoissoient quelque Divinité. Car s'il est vray que nous avons une im-

pression naturelle d'un être divin , selon Ciceron , *Omnis duce naturâ eo vehimur ut Deos esse dicamus* ; ou selon Aristote , *Omnis homines de diis existimationem habent* ; & qu'il n'y a aucune Nation , si barbare qu'elle soit , qui ne croient quelques Dieux , selon Seneque , *Nulla quippe gens usquam est adeo extra leges moresque projecta , ut non aliquos Deos credat* ; nous ne devons pas refuser cette impression à tous ces grands Genies qui en estoient assurément les plus capables , & qui l'avoient rendue plus profonde par leurs études & leurs méditations.

B E L O R O N D.

Vostre reflexion est extrêmement judicieuse. Je vous diray cependant que cette impression naturelle de la Divinité qu'Ari-

stote, Ciceron & Seneque attribuent à tous les Hommes, me semble une chose difficile à croire, si nous voulons nous en rapporter à quelques Autheurs qui nous apprennent le contraire. En effet, Strabon dit, que quelques Peuples de la Zone Torride, ne reconnoissent aucun Dieux, *ex iis qui Torridam habitant nonnulli sunt qui deos esse non credunt.* Jean Leon nous en dit autant des Peuples qui habitent le Royaume de Borno en Afrique. Acosta va encore plus loin, quand il parle de quelques Indiens Occidentaux, qui n'avoient pas seulement le nom appellatif de Dieu. Champlain le confirme de quelques Peuples de la Nouvelle France, & les Lettres des Jesuites de l'an 1626. de quelques Peuples qui sont sur le Gange. Non seulement

lement des Peuples Barbares sont dans ce déplorable état ; mais encore des Hommes très éclairés en toute autre matière , comme un Petrone qui s'Imagine que les merveilles de la Nature , les Eclypses des Astres, les Tremblemens de Terre , le bruit des Tonnerres , & choses semblables sont les causes qui intimidant le vulgaire , l'ont persuadé de l'Existance d'un Dieu.

*Primus in orbe deos fecit timor ,
ardua cælo
Fulmina dum caderent.*

Comme un Sextus qui rapporte cette impression dont vous me parlez , aux Visions prodigieuses que nous fournit nostre imagination pendant le Sommeil. D'autres ont voulu se figurer que l'opinion de l'Existence d'un Dieu , estoit un effet de la

Juillet 1685. D

politique des Legislateurs , pour retenir les Peuples , & les mener à leur fantaisie. C'est ce que Joseph Acosta semble confirmer , quand il nous représente les Mandarins qui gouvernent la Chine , & qui retiennent le Peuple dans la Religion du Pays , quoy qu'eux-mêmes ne croient point d'autre Dieu que la Nature , point d'autre vie que celle-cy , point d'autre Enfer que la Prison , ny d'autre Paradis , que d'avoir un Office de Mandarin.

LAMBRET.

Cette impression naturelle de la Divinité , demande pour paraître au dehors une raison parfaite dans celuy qui doit la faire voir , & c'est cette perfection qui manquoit à ces Peuples Barbares dont parlent

Strabon , Iean Leon , Acosta , Champlain , & les Peres Iesuites s'il est vray qu'il ayent este dans une ignorance si grossiere , ce que j'ay de la peine à croire . L'Ecriture Sainte me fournit ce raisonnement , quand elle nous apprend que c'est le fol , l'Homme sans raison , qui dit qu'il n'y a point Dieu ; *Dixit insipiens in corde suo non est Deus.* C'est encore la perfection de cette mesme raison qui manquoit à ces habiles Hommes , je veux dire que c'est à cause que cette raison estoit corrompuë par les voluptez , ou par la presomption , autre espece de folie . Ce sont des esprits superbes qui ne veulent pas croire ce qu'ils ne connoissent pas . Chose étonnante que l'Homme qui est si foible de sa nature , si sterile en son pouvoir ,

si limité dans ses connoissances; soit cependant assez aveugle, pour se persuader qu'il est capable de penetrer l'essence de toutes choses, & que poussé par cet aveuglement il pretend tout sçavoir! L'experience a beau luy apprendre tous les jours par l'ignorance qu'il a de tant de choses qui sont dans la Nature, & ausquelles ses connoissances ne peuvent arriver, combien ses lumieres sont foibles, l'orgueil qui le domine, ne laisse pas de luy faire croire qu'il n'a qu'à vouloir pour connoistre ce qu'il desire, & que si d'un costé la masse de son corps luy est un grand obstacle à cette avidité qu'il a de tout sçavoir, d'un autre costé, il a un esprit qui par sa promptitude & sa subtilité peut l'elever au dessus de tous les ob-

stacles que sa prison luy veut opposer. C'est à cause de ce raisonnement de l'orgueil , que l'Homme dans nostre Religion a tant de peine à captiver son esprit sous la Foy , & que ces sçavans Athées tâchent de ne pas croire qu'il y ait un Dieu. Leur presumption ne leur permet pas de faire réflexion , que ce Dieu sur l'Existence duquel ils voudroient bien s'aveugler , est un abîme où se perd la raison humaine , un Occean où toute la Sagesse du monde est submergée , *Sapientia eorum devorata est.* En effet , quelle folie , de vouloir connoistre l'essence d'un Dieu ! Ces grands Hommes raisonnent-ils ? Ne doivent-ils pas être persuadéz , quand tout les convainc , qu'il est un Dieu , quil faut que ce Dieu soit un Etre incompréhensible , en

mesme temps qu'il comprend tout ; invisible en mesme temps qu'il voit tout , inaccessible en mesme temps qu'il est dans tout. Encore une fois ne doivent - ils pas estre persuadez qu'il faut que ce Dieu soit un estre , grand sans quantité , bon sans qualité , infiny sans nombre , étendu sans mesure , & par consequent impénétrable aux raisonnemens humains ? Cependant il s'est trouvé dans le quatrième Siecle de l'Eglise , un Heresiarque nommé Eudomius de Galatie , & non pas de Capadoce , comme l'a écrit Sozomene , qui se vantoit avec ses Sectateurs , de connoistre Dieu aussi . bien que Dieu se connoissoit luy - mesme ; tant il est vray que la presomption de l'Homme n'a point de limites. Mais si la presomption

produit des Athées, il faut avouer que la corruption que les voluptez engendrent dans l'esprit, n'est pas une des moindres causes de l'Atheïsme. Un esprit voluptueux ne croit pas volontiers l'Existence d'un Dieu, qu'on ne peut connoistre sans estre obligé de l'adorer & de l'aimer, & qu'on ne peut véritablement adorer & aimer , sans renoncer aux plaisirs & aux voluptez criminelles. Pour croire volontiers un Dieu, il faut souhaiter qu'il soit & pour souhaiter qu'il soit, il faut en attendre des faveurs & des liberalitez , & c'est ce que les Hommes charnels sçavent bien qu'ils n'ont aucun sujet d'esperer.

B E L O R O N D.

Je croy avec vous que c'est l'ignorance ou la corruption qui a introduit l'Atheïsme dans le

monde, s'il est vray qu'il y ait de
veritables Athées, & ce sont ap-
paremment les mêmes causes qui
ont produit l'Idolatrie, comme il
est constant qu'il y en a eu , &
qu'il y en a encore à présent.
Il n'y a aucune chose sur la-
quelle les Hommes devoient
estre plus raisonables , que sur
l'obligation indispensable de re-
connoistre une Divinité ; & ce-
pendant il n'y a aucun sujet sur le-
quel ils ayent fait voir plus d'extra-
vagance que sur celuy-là. On ne
le pourroit croire , si nous n'en
avions des témoignages qu'on ne
sçauoit démentir. L'occasion est
trop favorable pour ne pas entrer
dans le détail de ces extravaganc-
es. Je vais vous faire un recit
abrégué à la confusion de l'esprit
humain , de toutes les choses
(sans parler des Hommes) qui

ont été les objets de son adoration. Je ne garderay point d'autre ordre que celuy que ma memoite me fournira. Ceux de la Province de Cardandan adorent le plus vietux de la Maison , au rapport de Marc Paul. Bouldefelle raconte en ses Voyages de l'an 1326. que ceux qui portoient la qualité de grand Cham du Cathay , prenoient garde le premier Jour de l'An , au sortir du lit , à ce qui leur venoit premièrement à la rencontre , afin de le tenir pour leur Dieu toute l'année ; de sorte que si c'estoit un Rat ou un Chien , ils datoroient leurs Expeditions de l'an du Rat ou du Chien. Gaguin dit dans sa Sarmatie , que des Lithuaniens adorent les plus grands Arbres de leurs Forests. Le Roy de Bellegat avoit pour son Dieu

D s

une dent de Guenon ; c'est Pigafetta qui nous apprend cette ridicule Divinité. Des Calicutois adorent le Diable , se persuadant qu'après la Création du monde , Dieu l'a laissé sous sa conduite. L'Histoire des Incas assure que dans une Vallée du Pérou on adoroit une Emeraude presque aussi grosse qu'un œuf d'Australien. Les Tunquinois rendent leurs adorations aux Ames de ceux qui sont morts faute de nourriture , & leurs offrent du Ris au premier des jours de chaque Lune. Une Secte de Persans n'admettoit point d'autre Dieu que les quatre Elements. Olearius dit que les Tartares Ceremisses adorent tout ce qu'il se font représenter la nuit en songe. Y a-t'il rien de pareil à l'extravagance des Egyptiens qui adoroient des

Oignons , des Chats , & les plus abjectes Créatures ? C'est en se mocquant d'eux que Juvenal dit agréablement , Sat. I 5.

O fortunati quibus hæc nascuntur in hortis

Nomina !

Q qu'ils sont heureux , puis que les Dieux naissent , & sont produits dans leurs Jardins : Les Lacédemoniens n'ont-ils pas été assez fous pour élever des Autels à la Mort , quelque implacable qu'elle soit ; les Romains à la Crainte , à la Peur , à la Fièvre , & les Atheniens à l'Impudence ? Empedocles regardoit les Cieux comme autant de Dieux , les Pythagoriciens les Astres. Il y a des Tartares qui adorent la Lune. Des Africains de Lybie & de Numidie font des Sacrifices aux Planètes. Si nous en croyons

D 6

Jean Leon , les Habitans des Ifles fortunées , les Massagettes , & les Génuls de la cōste des Malabares adorent le Soleil , comme si ces paroles , *Soli Deo honor & gloria* , se devoient interpréter en faveur de ce premier de tous les Astres ; ce qui me fait ressouvenir d'un Portugais , qui s'estant rendu agréable par ses services au Roy Henry III. luy demanda dans Lyon pat grace singuliere , de ne contraindre personne dans tous ses Etats , d'adorer d'autre Divinité que celle du Soleil . Chez Diogenes , Platon reconnoit le Feu pour une Divinité . Les Perses chez Herodote adorent les Fleuves avec tant de devotion qu'ils n'osent seulement le servir de leurs Eaux ; pour en laver leurs mains . Les Syriens alloient fouiller jusques dans la Mer pour y

chercher les Poissons, & en faire leurs Dieux. Les Americains Septentrionaux de Cevola rendoient leurs adorations à l'Eau ; les Thessaliens aux Cicognes ; les Habitans du Mont Cassin aux Oyseaux Seleucides ; Les Assyriens aux Colombes ; les Habitans de l'Empire du grand' Mogor aux Vaches ; ceux de Calicut aux Bœufs ; les Tartares que Joseph Barbaro appelle *Moxij*, à un Cheval remply de Paille ; les Gentils de Bengala & autres Indiens , à un Elephant blanc ; les Samogiciens aux Serpens , felon Sigismond de Herbestin en sa Moscovie. De bonne foy , si tous ces Gens là avoient eu un peu de raison , ne se seroient-ils pas mocquez d'eux-mêmes , en considerant leurs extravagances & n'avoient- ils pas sujet de dire

comme un certain , *Stulte verebor ipse cum faciam Deos* ; ô fols que nous sommes d'adorer des Dieux qui ne le sont que parce que nous le voulons ! Enfin pour dernière preuve de l'extravagance de l'esprit humain sur ce sujet , il ne faut que se ressouvenir des adorations qu'on rendoit à l'in-fame Priape. Comme on ne peut pas pousser plus loin la folie , je ne pousseray pas aussi plus loin ce recit. Je me contenteray d'ajouter , qu'on n'a pas seulement erré dans la qualité , mais encore dans le nombre , puis qu'il y a sur les Costes des Indes Orientales des Peuples qui font monter celui de leurs Dieux jusqu'à trente millions , & que Tales asseurroit que tout cet Univers estoit rempli d'une infinité de Dieux .

Ces extravagances m'étonnent , je l'avouë ; mais je suis encore plus surpris de ce qu'il y en a eu , qui ont osé rendre leurs Dieux favorables à leurs crimes , ou les honorer par des infamies , ou leur donner des qualitez odieuses , & cela , à la veue de l'Univers avec autant d'impunité que de hardiesse. Voyez , je vous prie , chez Pline un Pompee qui fit bâtir un Temple à Minerve , sur le Portail duquel il fit graver qu'il avoit pris , rompu , & tué deux millions & cent quatre-vingt trois mille Hommes , pillé ou submergé 846 Navires , desolé 1538. Villes & Bourgades , comme s'il eust voulu honorer cette Déesse , en luy faisant le recit de toutes ses cruautez. Lisez chez Plutarque , com-

me chez les Romains le jour de la Feste des Supercales , les plus nobles , & beaucoup de Magistrats courroient tout nuds par la Ville ainsi que des insensez , frappant avec des courroyes les Personnes qu'ils trouvoient en leur chemin , avec cette sorte superstitution , que quantité de Femmes de la plus haute cōdition venoient au devant d'eux , leur presentant à dessein les mains comme les Enfans font icy à leurs Maîtres dans les Colléges , pour recevoir des coups de fouet , persuadées que cela avoit une grande vertu pour faire accoucher plus aisément celles qui estoient enceintes , & pour faire concevoir celles qui estoient steriles . Les Pamphagoniens en Asie , disoient au rapport de Davisi , que Dieu estoit détenu prisonnier en Hy-

ver , mais qu'au Printemps on le délioit , si bien qu'il commençoit à se mouvoir. Quelle impertinence ! Nous lisons que dans la Ville de Lynde en l'Isle de Rhodes , on célébroit les Sacrifices d'Hercule en maudissant & détestant. Quelle pieté ! Aux Indes Orientales il y a des Matrones notables qui s'abandonnent aux premiers venus ; dans de certaines Pagodes ou Chapelles au profit des Idoles qu'on y adore , sans parler de celles qui se prostituoient en l'honneur de Venus. Quelle pureté de Religion ! Y a-t-il rien encore de plus effronté , que de prier une Divinité de donner moyen de tromper , & en mesme temps de paroître juste & saint , comme on lit chez Horace.

Pulchra Laverna ,

*Da mihi fallere, da justum, san-
ctumque videri.*

Mais c'est assez pour faire rougir , pour ainsi dire , l'esprit humain , en lui representant les extravagances , & les folies dont il a été capable . Disons que ce qui est le plus conforme à sa faiblesse , c'est de croire l'Existence d'un Dieu , sans en vouloir pénétrer la nature , & sans prolonger davantage nostre conversation , qui est beaucoup plus longue que les précédentes , retirons - nous avec ce beau Passage de Tacite , en nous servant pourtant de la Circoncision , dont nous avons parlé autrefois . *Sanctius ac reverentius videtur de Existentiâ Dei credere quam scire.*

Je viens aux affaires d'Angleterre. Vous remarquerez , Ma-

dame, que toutes les dates que j'employeray, sont conformes au Calendrier que l'on y observe, & qui est moins avancé de dix jours que le nostre. Le Parlement, qui avoit été convoqué par les Lettres circulaires du Roy, s'estant assemblé le 19. de May à VVestminster, le grand Huissier à la Verge noire, fut envoyé à la Chambre des Communes, pour leur ordonner de se rendre à la Chambre des Seigneurs, où Sa Majesté estoit assise sur son Trône, revêtuë de ses Habits Royaux. Milord North, Garde des Seaux, faisant la fonction de Chancelier, dont la Charge n'est point encore remplie, leur declara, que l'intention du Roy estoit, que les Membres de l'une & de l'autre Chambre prestassent les Serments ac-

coustumez , avant que Sa Majesté s'expliquast sur les causes de la convocation de ce Parlement. Il ajouta qu'Elle souhaitoit que les Députez de la Chambre des Communes se retirassent , pour proceder à l'élection d'un Orateur , qu'ils luy presenteroient à quatre heures après midi. Les Communes retournerent à leur Chambre , & d'un consentement unanime , le Chevalier Jean Trevot , Avocat du Conseil du Roy , fut choisy. Dés le soir mesme on le presenta à Sa Majesté , qui témoigna estre satisfait de ce choix.

Le 22. du mesme mois , le Roy se rendit dans la Chambre des Seigneurs ; & s'étant assis dans son Trône , il fit venir les Communes dans la Chambre haute , & dit , *Qu'aussi tost que Dieu l'eut*

placed, sans nulle opposition, sur le Trône de ses Ancestres, après avoir disposé du feu Roy son Frere, il avoit pris le dessein de convoquer un Parlement, croyant que c'estoit le meilleur moyen d'établir son Rgne sur des fondemens qui pussent le rendre heureux pour tous ses Sujets;

Qu'il avoit déclaré fort au long à son Conseil Privé, la premiere fois qu'il s'y estoit rendu, quels estoient ses sentimens touchant les principes de l'Eglise d'Angleterre, dont les Membres avoient toujours fait paroître une fidelité si inviolable dans les temps les plus fâcheux; qu'il auroit toujours soin de la protéger & de la defendre; Qu'il feroit tous ses efforts pour conserver le Gouvernement de l'Eglise & de l'Estat, ainsi qu'il se trouvoit étably; & que comme il n'abandonneroit jamais les prérogatives de la Couronne, aussi

n'ostervoit-il iamais à personne ce qui
luy appartenloit ; Que puisqu'il
avoit souvent hasardé sa vie pour
la defense de la Nation, on ne devoit
pas douter qu'il ne fist encore autant
qu'aucun autre pour luy conserver
tous ses Privileges, Qu'il vouloit
bien leur donner ces assurances dans
les mesmes termes dont il s'estoit ser-
vy à son Avenement à la Couronne,
afin de leur faire voir qu'il ne les
avoit pas employez alors sans y
avoir fait reflexion; & qu'après une
promesse faite d'une maniere si
solemnelle, il croyoit pouvoir atten-
dre quelque reconnaissance de leur
part, dans une occasion où il s'agis-
soit principalement de luy assurer
un revenu pendant sa vie, comme
ils avoient fait à l'égard du feu Roy
Charles II. Que l'entretien de la
Flote, l'avantage du Commerce, les
besoins de la Couronne, & l'inter-

rest de l'Estat qu'il ne devoit pas gouverner en suppliant , estoient des raisons qu'il auroit pu alleguer, pour leur faire voir combien sa demande avoit de justice ; mais qu'il les connoissoit tous si raisonnables , qu'il estoit persuadé que leurs propres lumieres leurs suffisoient pour penetrer ce qu'il ne leur disoit pas ;

Qu'on pourroit lui opposer une raison assez ordinaire , sçavoir l'inclination des Peuples pour de frequens Parlemens , qu'on assembleroit souvent , si on ne lui accordoit que de temps en temps les secours qui lui seroient necessaires ; mais que puisque c'estoit la premiere fois qu'il leur parloit comme Roy , il estoit bien aise de leur declarer qu'il falloit agir avec lui d'une autre sorte ; & que le plus seur moyen de l'oblier à resoudre ces frequentes Assemblies , estoit de le traiter toujours

bien ; Que cependant il croyoit devoir leur dire , qu'il avoit esté averti qu'Argile avoit mis pied à terre dans l'Ecosse du costé du Couchant , avec tous ceux qui s'estoient embarquez avec luy en Hollande ; Que ce Rebelle avoit fait publier deux Déclarations , l'une sous son nom , l'autre au nom des Revoltez qui étoient en armes , & qu'on l'y traitoit d'Usurpateur & de Tyran ; Qu'il avoit donné ordre que la plus courte des deux leur fust communiquée , & qu'il prendroit tout le soin possible pour ne pas laisser la Déclaration des Rebelles sans le châtiment qu'elle meritoit .

Le Roy fit ensuite communiquer aux deux Chambres la Déclaration du Comte d'Argile ; mais avant que je vous en parle , vous serez bien aise de sçavoir au moins en substance ce que contenoit

contenoit celle des Rebelles qui
soutenoient son party. Elle avoit
pour titre : *Declaration & Apolo-
gie du Peuple Protestant, c'est à-dire
des Seigneurs, des Barons, des Gen-
tilshommes, des Bourgeois & des
Communes de toutes sortes, qui sont
presentement en armes au Royaume
d'Ecosse, avec la concurrence des
veritables & fidelles Pasteurs, &
de plusieurs Gentilshommes Anglois
jointz avec eux en la mesme cause.*
Ils publioient par cette insolente
Declaration les grands avantages
que la Religion Protestante rem-
porta, tant en Ecosse, que dans
les Païs étrangers, par le bon
succès de l'horrible Rebellion
contre le Roy Charles I. Pere Sa
Majesté; lequel succès ils avoient
l'audace d'imputer par une im-
piété execrable à la benediction
de Dieu sur la bonté de leur cau-

Inillet 1685.

E

se. Ils exaltoient la fidelité des Ecossois , appellez *Covenanters*, qui après avoir livré le Pere pour estre cruellement massacré par leurs Freres en Angleterre, avoient neanmoins admis le Fils à regner , à certaines conditions qui ne pouvoient subsister avec la Monarchie , pretendant prouver par là , que le feu Roy estoit avec beaucoup de justice accusé d'ingratitude , puisque tout ce qu'il avoit fait depuis son heureux rétablissement , avoit été contre les Loix, arbitraire, tyranique , & que tous les sermens imposés , après que l'on avoit aboli, la Ligue solennelle où le **Covenant** , avoient été des parjures , & le Gouvernement même une Apostasie continuelle. Ils accusoient les Parlemens des deux Royaumes , d'avoir an-

GALANT.

99
nulé les pernicieuses Loix faites pendant la Rebellion, & en particulier, le Parlement d'Ecoss, d'en avoir fait quelques-unes, en vertu desquelles de sang Protestant avoit été repandu, dont ils donnoient pour exemple le defunt Marquis d'Argile condamné en Parlement ; & enfin d'avoir chassé les Ministres Non-Conformistes. Ils accusoient aussi le Gouvernement de faire mourir les gens contre les Loix, de desoler les Eglises, & de changer les Ordonnances de Dieu en inventions des hommes, favorisant les Papistes, & entretenant des Armées sur pied, qu'ils appeloient la ruine & la destruction du Gouvernement civil. Ils se declaroient contre la Suprematie du Roy, & contre toutes les guerres faites aux Etats Generaux,

des Provinces Unies ; contre l'execution de ces Scelerats, qui se faisoient un métier & un exercice d'assassiner les Sujets fidelles, sous pretexte de Religion ; contre la torture que l'on fit souffrir à Spence & à Carstares, par le moyen de laquelle on découvrit la dernière Conspiracy, & enfin contre la Sentence qui avoit condamné Argile. Ils se declaroient aussi contre les recherches qui furent faites à Bothvvel-Bridge touchant la Rebellion, par les Judges des Assises appellant toutes ces procedures, si necessaires pour la paix & pour le repos de ces Royaumes, une Tyrannie meslée avec le Papisme ; contre l'élevation du Roy sur le Trône, qu'ils nommoient Jacques Duc d'Yorck, qui avoit été exclus de la Couronne par les Com-

munes d'Angleterre : & enfin contre la Chambre des Communes alors assemblée , dont ils disoient qu'on avoit choisy les Députez par cabale , fraude & tromperie. Ils publioient que pour toutes ces raisons , ils secouoient entierement tous engagemens de sujetion , & prenoient les armes contre Jacques Duc d'Yorck , & contre tous ses Complices , les appellant leurs méchans & dénaturez Ennemis pour ces fins pretenduës , sçavoir pour rétablir ce qu'ils appelloient la Religion Protestante , pour supprimer & exclure à jamais le Papisme & l'Episcopat , sa racine & sa source empoisonnée ; pour rétablir tout ceux qu'ils avoient souffert à cause qu'ils avoient pris l'intérêt de leur party ; pour renverser le gouvernement présent ,

& en établir un autre selon leurs desseins. Ils protestoient que jamais ils n'entreroient en aucune Capitulation, Traité ou Condition avec le Roy ; mais qu'au contraire ils continueroient la guerre réellement, vigoureusement & constamment, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à bout de leurs fins, & qu'ils se presteroient du secours, & se maintiendroient les uns les autres, & particulièrement leurs Freres qui estoient en Angleterre ou en Irlande, qui travailloient dans la même veue. Enfin ils promettoient l'indemnité à ceux qui avoient été leurs Ennemis, pourveu qu'ils se répentissent sincèrement, qu'ils se joignissent à eux, & les assistassent avec vigueur contre un Tyran leur persecuteur, & contre un party Apostat. C'estoit ainsi

qu'ils traitoient Sa Majesté, & ses fidelles Sujets. Ils finissoient par de grandes assurances qu'ils donnoient aux Révoltez , que Dieu les assisteroit , & confondroit leurs Ennemis.

La déclaration du Comte d'Argile , qui fut communiquée aux deux Chambres ce jour-là, avoit pour Titre , *Déclaration d'Archibald Comte d'Argile , Seigneur de Kinlyre , de Cambell , de Lorne , &c. Sherif heréditaire , Gouverneur , & Juge heréditaire & Général des Provinces d'Argile , & de Turben , avec ordre à ses Vassaux & autres Habitans desdites Provinces , & autres qui sont sous sa Jurisdiction de concourir avec lui pour la défense de leur Religion , de leurs vies & de leurs biens . Cette Déclaration portoit qu'il ne parleroit ny de son Factum imprimé*

& publié en Latin & en flamand,
& plus amplement encore en
Anglois , ny de la Déclaration
imprimée & publiée par plu-
sieurs Seigneurs, Gentilhommes,
& autres Ecoffois & Anglois, qui
étoient alors en armes. Mais que
comme il y étoit fait mention de
ce que sa famille & luy avoient
souffert , il avoit trouvé à propos
de déclarer , qu'ayant pris les
armes avec ceux qui l'avoient
choisi pour estre leur Chef , ce
n'avoit point été pour aucunes
fins particulières ou personnel-
les ; mais seulement pour celles
qui estoient contenus dans cette
Déclaration qu'il avoit concer-
té avec eux , & qu'il approuvoit ,
& qu'il ne prétendoit faire valoir
aucuns autres droits que ceux
qu'il avoit avant la Sentence qui
le condamnoit luy & sa Famille ,

Lesquels droits établissoient suffisamment ses pretentions. Que toutes les injures personnelles faites à luy & à sa famille , il les pardonnoit volontiers comme Chrétien , à ceux qui ne s'opposeroient point au party qu'il soutenoit , mais qui se joindroient à luy pour faire réussir son entreprise , & qu'il s'obligeoit par cette présente Déclaration de ne les poursuivre jamais en Justice. Qu'après qu'il auroit obtenu la possession paisible des biens qui appartennoient à son Pere & à luy , avant les prétendues Sentences qui les avoient confisquez , il paycroit toutes les dettes de son Pere & les siennes. Que comme sa fidélité pour le feu Roy & pour son Gouvernement , avoit suffisamment paru à tous ceux qui n'estoient pas prévenus

injustement contre luy ; aussi reconnoissoit-il avec douleur qu'il avoit eu trop de complaisance, & de condescendance à l'égard des mesures que l'on avoit prises, pour amener les choses en l'état où elles estoient alors , quoy que Dieu luy fust témoin qu'il n'avoit jamais eu de part à de tels desseins. Qu'il avoit souffert patientement l'injuste Sentence rendue contre luy , s'estant retiré du Royaume pendant trois ans & demy, sans avoir eu jamais la pensée ny d'exciter des seditions, ny de troubler la paix pour ses intérêts particuliers en prenant les armes pour se défendre ; mais que le Roi estant mort, & le Duc d'Yorc qui levoit le masque , ayant entrepris de ruiner la Religion Protestante qu'il avoit abandonnée , & d'enlever leurs libertez, dans la résolution d'exercer contre les Loix

l'Autorité souveraine, il croyoit qu'il estoit non seulement de la Justice, mais encore de son devoir envers Dieu & sa Patrie, de s'opposer par toutes sortes d'efforts à son Vsurpation & à sa tyrannie.

Qu'avec l'assistance & le secours de plusieurs bons Protestans de l'une & de l'autre Nation qui l'avoient prié d'estre leur Chef, il estoit résolu d'executer autant que Dieu luy en donneroit le pouvoir, les desseins qui étoient amplement expliquez dans la Déclaration, & qu'il exhorteoit & prioit instamment tous les honnêtes Protestans, & particulierement tous ses Parens & Amis, de concourir avec luy touchant ce qu'elle portoit ; qui ayant écrit plusieurs Lettres, parce qu'il n'avoit point d'autres voies de faire sçavoir ses inten-

ions, il ordonnoit à tous ses Vassaux , & à tous ceux qui estoient dans ses diverses Iuridictions de prendre les armes, de se joindre à luy , ainsi que sa Déclaration portoit , & d'obeir aux ordres particuliers qu'il leur envoyeroit de temps en temps, faute de quoy ils en répondroient à leurs perils & fortunes.

Les Communes étant retournées dans leur Chambre après la lecture de cette Déclaration , la première chose que fit l'une & l'autre Chambre , fut de réfou dre qu'on remercieroit le Roy de son obligeant Discours , & de la Déclaration favorable qu'il leur avoit faite. Les Communes ayant ensuite examiné ce que Sa Majesté leur avoit dit touchant l'établissement d'un revenu , qui pust luy aider à soutenir les dé-

penses de l'Etat , résolurent tout d'une voix , que le Revenu que l'on avoit accordé au feu Roy , seroit continué à Sa Majesté pendant sa vie , & que l'on en dresseroit un Bill , qui seroit apporté à la Chambre. L'apresmidy , les deux Chambres allerent trouver le Roy à V Vitbehall , & luy firent leurs remerciemens. Le lendemain vingt-troisième de May , les Seigneurs s'estant assembliez , on fit une Adresse , contenant que le Roy ayant eu la bonté de leur faire part de l'avis qu'il avoit en , qu'Alchibald cy - devant Comte d'Argile , déclaré coupable de trahison , avoit fait une descente en Ecosse avec plusieurs de ses Complices qui se déclaraient Rebelles , il estoit ordonné par les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers assembliez en

Parlement, que cette Chambre iroit trouver le Roy dans la Salle des Banquets à VVitheall sur les cinq heures du soir de ce mesme jour, pour remercier tres-humblement Sa Majesté, d'avoir bien voulu faire part de cette affaire à la Chambre, & pour luy offrir leurs vies & leurs biens contre les Rebelles, & ses autres Ennemis. Les Communes résolurent aussi d'un commun consentement de faire la mesme chose ; ce qui fut executé l'apresdinée par les deux Chambres, qui s'étant rendués à VVitheall, présentèrent leurs Adresses au Roy.

On leur aussi ce jour là le Bill, pour accorder à Sa Majesté pendant sa vie, le Revenu dont jouissoit le feu Roy Charles I^e. On appelle Bill toute affaire qu'on propose, sans qu'elle soit

rédigée. On ordonne que des Commissaires l'examineront, & ces Commissaires se nomment *le Petit Comité*. Lors qu'ils ont examiné l'affaire, & qu'elle est rédigée par écrit, on dit alors que le Bill est formé, & il ne passe dans la Chambre où il a été proposé, qu'après qu'on l'a lu trois fois. La première des deux Chambres qui a mis le Bill en cet état, l'envoye dire à l'autre Chambre, & c'est toujours celle des Communes qui se rend dans la Chambre Haute, qu'on appelle des Seigneurs, où la Chambre Peinte. Quoys que le Bill ait été approuvé par les deux Chambres, il ne passe point, si le Roy ne vient en Habits Royaux, & ne le touche avec son Sceptre : ce qu'il fait en disant, *le Roy y consent*. Lors qu'il dit *le Roy s'avise*, cela

fait entendre qu'il ne veut pas le passer , & alors le Bill n'a aucun effet. Ce qu'on appelle le grand Comité , c'est lors qu'après avoir proposé une Affaire , l'Orateur descend de sa Chaire pour laisser chacun dans la liberté de se parler , non pas en demeurant en sa place , mais en se promenant avec ceux dont on veut prendre l'avis. Après qu'on s'est ainsi consulté les uns les autres pendant quelque temps , l'Orateur remonte dans sa Chaire , & tout le monde reprend sa première place. Il se fait un silence , & cela peut dire , estre en Parlement. Chacun peut alors parler à son tour sur la chose proposée , & aussi long-temps qu'il veut , mais seulement une fois.

Le Bill qui établissoit le Revenu de Sa Majesté , ayant été leu

trois fois , le Roy se rendit à la Chambre des Seigneurs le 30. de May , & fit aux deux Chambres le Discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous remercie du Bill que vous venez de me presenter , & je vous assure que la maniere prompte & obligeante avec laquelle vous l'avez expedie , ne m'est pas moins agreable que le Bill mesme. Vous devez croire , qu'apres de si heureux commencemens , je ne vous ay pas fait venir ici sans necessité , pour vous demander un secours extraordinaire. Quand je vous diray que les Magasins pour la Flote & l'Artillerie sont extrêmement épuisez ; Que les anticipations qui ont été faites sur plusieurs parties de la Couronne , sont grandes & im-

portantes ; Que les debtes du feu Roy mon Frere , à ses Officiers & à ses Domestiques , meritent qu'on y ait égard ; Que la Rebellion d'Ecosse , sans l'exagerer , m'obligea à une très grande dépense , je suis certain qu'en considerant toutes ces choses , vous vous croirez engagéz à me donner de quoy y pourvoir , puis qu'il n'y a rien qui regarde de plus près le soulagement , la scurité , & le bonheur de mon Gouvernement . Mais je dois vous recommander sur tout le soin de la Flote , & la gloire de cette Nation , afin que vous la mettiez en tel état que nous puissions estre respectez des Etrangers . Je ne puis vous exprimer l'intérêt que j'y prens , plus conformément à ma pensée , qu'en vous assurant que j'ay un cœur véritablement Anglois , & que je suis aussi jaloux des avantages de la Nation que vous

pouvez l'estre. J'espere qu'avec la Benediction de Dieu & vostre assistance, je pourray porter plus haut la reputation de l'Angleterre que mes Ancestres ne l'ont portée; & que comme je ne vous demanderay des subsides, que lors qu'ils seront nécessaires pour l'utilité publique, vous me verrez si bien ménager ce que vous me donnerez en de pareilles rencontres, qu'ils seront toujours employez aux usages pour lesquels je vous les demanderay.

Les Communes étant retournées dans leur Chambre, déliberèrent en grand Comité sur la demande du Roy, & conclurent aussi-tost de luy accorder un subside extraordinaire. On résolut pour cela d'établir une nouvelle imposition sur le vin & le vinaigre, telle qu'on l'avoit accordée en 1670. au feu Roy Char-

les II. & que le Bill en seroit dressé. Je passe à l'article des Seditieux.

Le r^e. de May sur les onze heures du matin, un petit Bastingment venant d'Ila au Royaume d'Ecosse , arriva à Ballentoy. Il y avoit huit hommes dedans , que la Garde de ce lieu-là désarma. On leur demanda d'où ils venoient ; ils répondirent qu'ils se retiroient en Irlande , pour y être en sécurité le Comte d'Argile & le Chevalier Jean Cockram , qui avoient mis pied à terre à Ila , ayant avec eux cinq Vaisseaux chargez de munitions , & sur lesquels on disoit qu'il y avoit près de cinq cens cens Hommes. Un de ces huit Passagers , nommé Friza , assura qu'il avoit vu Argile avec Cockram , & un autre vieux Gentilhomme dont

il ignoroit le nom ; qu'Argile, dont le visage luy estoit tres-bien connu , parce qu'il l'avoit veu disner en un lieu appellé Killerau dans l'Isle d'Ila, luy avoit demandé des nouvelles de l'Armée, entendant parler de l'Armée du Roy ; à quoy il avoit répondu, qu'elle estoit allée à Kintire , un peu avant qu'il fust débarqué ; Que le mesme Argile avoit ensuite envoyé querir le Bailly d'Ila , qui avoit refusé de se soulever avec luy , sur ce qu'il avoit fait serment de demeurer fidelle au Roy ; Qu'Argile avoit repliqué , qu'il pouvoit entrer dans son party sans contrevenir à son Serment , puis qu'on ne sçavoit pas bien encore qui estoit Roy ; mais que ce Bailly ne voulant pas recevoir ses ordres , s'estoit sauvé avec plusieurs Gentilhom-

mes ; Qu'Argile l'ayant appris ,
avoit juré qu'il feroit brûler sa
maison , & pendre à leurs portes
tous ceux qui ne voudroient pas
se soulever avec luy . Cet homme
ajouta , qu'il avoit fait porter par
tout le Pays un Crostary , qui
est un Tizon-ardent , ancien
Signal des Ecossois , pour don-
ner l'alarme , & qu'il avoit me-
nacé tous les Habitans du feu &
du pillage s'ils ne prenoient les
armes pour luy . On eut nouvel-
les peu de jours apres , que n'a-
yant pas trouvé dans l'île d'Ila ,
ni en d'autres lieux circonvoi-
sins , les Peuples disposez à la re-
volte , il estoit venu à Kintire ,
pour tâcher de soulever les Ha-
bitans de ce quartier-là , pendant
que ses Fils Charles & Jean en
faisoient autant en d'autres en-
droits du Comté d'Argile . Ce-

pendant une partie considérable des Troupes du Roy , composée principalement de Montagnards , marcha avec toute la diligence possible de ce costé-là pour s'opposer aux Rebelles, sous les ordres du Duc de Gordon , du Marquis d'Athol , & de quelques autres Chefs. L'Armée de Sa Majesté alla camper à Glascovv & aux environs , pour empêcher que les Peuples de l'Ouest ne se joignissent aux Seditieux. Il y eut une autre partie des mêmes Troupes postée sur la Frontière , pour disputer le passage à ceux qui pouvoient venir du Nord d'Angleterre prendre le party du Comte d'Argile. Il s'étoit flatté qu'il luy viendroit de grands secours de ce costé-là , apres son débarquement en Ecosse. Le 20. du mesme mois il mit

pied à terre à Lockeal , autrement Campletovvn , à huit milles de Mul-head de Kintire du costé du Midy , & deux jours après il envoya par tout le Pays la Sommation suivante , signée de sa main .

De Campletovvn le 22. May 1685.

Estant par la grace de Dieu, arrivé icy en seureté, avec la resolution conforme à la Declaration publiée pour la defense de la Religion Protestante, de nos libertez, & de nos vies, d'agir contre le Papisme & le Gouvernement arbitraire, & tous ceux de l'Isle d'Ila estant venus jusqu'icy à un Rendez-vous général; celles-cy sont pour requérir tous les Propriétaires, Fermiers, & autres, & tous les gens capables de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celuy de soixante, dans

dans la division de Couval , do se trouver , sans manquer , au Rendez-vous le 26. du courant à midy , ou plûtoft s'il est possible , avec toutes leurs armes , & des vivres pour quinze jours .

ARGILE.

Son Fils Charles voulant appuyer cet ordre , alla à Couval , & écrivit à plusieurs Gentilshommes pour les obliger à se rendre auprès de luy , avec menace de mettre tout à feu & à sang s'ils s'en excusoient . En effet , il fit brûler les maisons de ceux qui joignirent l'Armée du Roy . Cette rigueur en attira quelques-uns dans le party du Comte d'Argile , qui marcha le 28. de May de Campletown en Kentire , du Costé de Tarbert , avec deux Compagnies de Cavalerie , telles qu'il put les trouver en ce

Juillet 1685.

F

Pays-là , & sept cens Fantassins . Il rencontra là trois cens hommes d'Illa , & deux cens autres devoient y venir le joindre . Le 29. il partit de Tarbert , accompagné d'Auchinbreck qui l'avoit joint , vint à Rosa dans l'Isle de Boot , où il prit des provisions pour une nuit . Le 30. il fit voile tout autour de l'Isle , avec trois Vaisseaux & vingt petites Barques . Le plus grand de ces Vaisseaux n'estoit monté que de trente pieces de Canon , le second de douze , & le troisième de six . Il avoit avec luy un autre petit Bastiment chargé de bled , qu'il avoit pris sur la coste . Il revint à Rosa , apres qu'il eut fait le tour de l'Isle , & fit tirer sept coups de Canon lors qu'il débarqua . Il n'avoit en tout que deux mille cinq cens hommes ou environ ; mais il cro-

yoit obliger les Peuples à se révolter, en les assurant qu'on se soulevoit déjà de toutes parts en Angleterre. Cela se voit par une Lettre qu'il écrivit de Compton le 22. de May, & qu'il adressoit au sieur de Lupe. En voicy les termes.

C H E R A M Y,

Il a plu à Dieu de me faire heureusement arriver ici, où plusieurs Personnes de l'une & de l'autre Nation m'ont joint pour la défense de la Religion Protestante, de nos libertés, & de nos vies, contre le Papisme & le Gouvernement arbitraire. On en peut voir les particularitez dans deux Déclarations publiées; la première par ces Seigneurs, Gentilhommes & autres, & la seconde par moy, pour moy-même.

Nous avons vécu vostre Pere & moy en grande amitié, & je suis bien-aise de vous servir vous qui estes son Fils, en défendant la Religion Protestante, ce que je seray toujours prest de faire dans toutes les choses qui vous regarderont en particulier, Je vous prie de ne vous laisser persuader par qui que ce soit, & que ny la crainte ny d'autres mauvais principes ne vous engagent à négliger en ce temps cy ce que vous develez à Dieu & à vostre Patrie. Gardez-vous de croire que le Duc d'York n'est point Papiste, ou qu' étant tel il peut estre un juste Roy. Scachez que l'Angleterre est toute en armes en trois differens endroits ; que le Duc de Montmouth paroist dans le mesme temps que nous ; qu'il y a peu de Places en Ecosse qui ne se joignent à notre party, & que les Provinces Meridionales &

Occidentales n'attendent pour le faire, que les nouvelles de mon débarquement, car c'est ce que nous résolumes avant mon départ de Hollande. Je vous supplie donc de ne point tarder à vous separer de ceux qui vous trompent, & qui travaillent à avancer le Papisme, & de venir avec tous ceux qui vous obeissent, pour défendre la cause de la Religion, & soyez persuadé que vous serez très-bien receu par vōtre très affectionné Amy pour vous faire service,

ARGILE.

Il y avoit en Apostile. Cette Lettre pourra estre communiquée au Jeune Logie, à Skipnage, & à Charles Mac Echan.

Le second de Juin un Party des Troupes du Roy que commandoit le Marquis d'Athol,

vint à Glendarovval , où estoit Charles Campbel , Fils du Comte d'Argile , avec six vingts Hommes de pied & douze Cavaliers , qui eurent bien de la peine à se retirer dans leurs Vaisseaux . On en fit deux Prisonniers , & un autre fut tué . Le lendemain le Comte d'Argile envoya le Chevalier Cockran & Polvart avec cent Hommes & deux Vaisseaux à Greenot , où une Compagnie de Cavalerie des Milices du Roy , commandée par milord Cockran , tâcha de les empescher de débarquer , mais elle ne put soutenir long temps le feu du Canon , & de la Mousqueterie des deux Vaisseaux . Ainsi les Rebelles mirent pied à terre , & entrerent dans la Ville , où ils enleverent les Farines & toutes les Provisions qu'ils purent trouver , après

quoy ils retournerent à l'Isle de Boot où estoit leur Camp. Cependant les Vaisseaux du Roy estant arrivez devant cette Isle, obligerent le Comte d'Argile à quitter ce Poste. Il alla à Covval qui est une partie de la Province d'Argile, & avant que de partir , il fit brûler la Maison du Sherif de Boot , & emporta tous ses meubles. Il avoit résolu d'envoyer ses Vaisseaux & ses Chaloupes à Lochfine du costé d'inveraray , mais n'ayant pu faire voile à cause des Vents contraires , les Frégates de Sa Majesté, l'Alcyon, & le Faucon, vinrent à l'emboucheure de Lochrovvan, où les Bâtimens des Rebelles estoient à l'Anchre. Cette arrivée impréveue les étonna tellement, qu'abandonnant le dessein d'aller du côté de Lochfine , ils com-

mencerent le 10. de Juin à fortifier un petit Chasteau appellé Ellengreg , & un Rocher qui est auprés dans une petite Isle, pour asseurer leurs Vaisseaux qui estoient à Lochrovvan. Cela étant fait, ils quitterent cette Place , & le Comte d'Argile marcha vers la pointe de Lochfine , ayant laissé cent cinquante Hommes pour la garde de ses Vaisseaux , & mis son Canon , ses Armes , & ses Munitions dans le Chasteau. Le 11. un Party des Troupes du Roy d'environ trois cens Hommes d'Infanterie, commandée par le Marquis d'Athol, en rencontra un de Rebelles, composé de quatre cens Fantassins , & de quatre-vingts Chevaux. Il les défit , & il y en eut beaucoup de tuez. Les Rebelles, après cette défaite , retournèrent

à Ellengreg , d'où ils partirent le 15. & ayant passé Lochlong, ils marcherent du costé de Lenox dans la Province de Dumbarton. Le mesme jour les Vaisseaux du Roy vinrent mouiller l'Ancre devant le Chasteau , où estoient encore les Armes & les Muni- tions des Rebelles. Ils se prépa- roient à le battre de leur Canon, mais ils n'eurent pas plûtost tiré le premier coup , que deux Hom- mes parurent avec un Etendard blanc , & leur dirent qu'il n'y avoit personne dans le Chasteau , & que tous les Rebelles avoient pris la fuite. On envoya aussitôt une Chaloupe à terre , & l'on trouva que le rapport estoit véritable. Ainsi l'on s'empara du Chasteau , de leurs Navires & de leurs Chaloupes. On trouva des armes pour cinq mille Hom-

F. 5

mes , cinq cens Barils de Poudre ,
des Boulets , de la Méche , & d'au-
tres choses à proportion , outre
les Canons dont il y en avoit
quelques-uns montez , & les au-
tres au fond de l'eau , mais faciles
à retirer . Le 16. les Rebelles pas-
serent à la pointe de Gairloch ,
pour aller chercher les endroits
Guéables de la Rivière Levin ,
entre Lochlomond , & la Ville
de Dumbarton . Le 17. au matin
le Comte de Dumbarton , ayant
eu avis qu'ils avoient passé cette
rivière , & qu'ils estoient entrez
dans la Province qui porte son
nom , envoya trois Compagnies
de Dragons sous le commandement
de Milord Charles Murray ,
leur Lieutenant Colonel , pour
les empêcher de passer la rivière
de Blide , & il partit en même
temps de Glascoy pour les sui-

vre. Il les joignit à Killerne , & la Cavalerie & les Dragons les arrêterent jusqu'à ce que l'Infanterie fust arrivée, mais ils estoient si avantageusement postez , & il estoit si tard qu'on ne trouva pas qu'il fust à propos de les attaquer. L'Armée du Roy demeura toute la nuit rangée en Bataille, pour estre prestre à combattre , aussi-tost que le jour paroistroit , mais les Rebelles profiterent de l'obscurité , pour se retirer sans bruit. Ils passèrent la Rivière de Clide à la nage avec leurs Chevaux , & leur Infanterie la passa dans des Batteaux , auprès d'un Village nommé Kilpatrick. Ainsi ils se sauverent à Renfrevv sans aucun obstacle. L'Armée du Roy ne trouvant plus les Rebelles le 19. au matin , marcha avec toute la diligence possible du cœ

té de Glascovv , où après qu'elle se fust reposée deux heures , le Comte de Dumbarton partit avec la Cavalerie , & les Dragons pour les suivre , laissant l'Infanterie derrière , avec ordre de le joindre en grande haste . Le Comte d'Argile , & le Chevalier Jean Cockran estant à Renfrevv , ramassèrent une partie de leurs Troupes , & prirent des Guides pour se faire conduire par des sentiers écartez dans la Province de Gallovay , mais ces Conducteurs ayant manqué leur chemin , les engagerent dans un Marais , où les Rebelles ayant perdu leurs Chevaux & leur Bagage , leur Infanterie se divisa en petits Partys , ce qui obligea le Comte de Dumbarton de partager aussi son Armée en petits Corps pour les mieux poursui-

vre. Le Comte d'Argile estant retourné sur ses pas seul à Cheval , du costé de la Riviere de Clide , fut attaqué par deux Vallets de Greinock , qui sans le connoistre , luy crierent qu'il se rendist. Il tira sur eux , & fut blessé d'un coup de pistolet à la teste. Alors ne se fiant plus à son Cheval , qui estoit extrêmement fatigué , il mit pied à terre , & creut se pouvoir cacher dans l'eau. Un Paysan estant accouru , se jeta dans l'eau après luy , l'un & l'autre en ayant presque jusques au col. Le Comte d'Argile tira sur le Paysan , mais son pistolet ne fit pas feu , & le Paysan l'ayant encore blessé à la teste , ce second coup le troubla si fort qu'il s'écria en tombant , *Ah ! mal-heureux Argile ! Ces paroles l'ayant fait connoistre pour ce*

qu'il estoit, le Paysan & les deux autres Hommes qui l'avoient blessé d'abord, le retirerent de l'eau, & le menerent à leur Commandant. Un Party de quarante Chevaux, commandé par Milord Ross, & un pareil nombre de Dragons, commandez par le Capitaine Cleland, en attaquèrent un des rebelles que commandoit le Chevalier Jean Cockran. Il alloit du costé de la Mer. Ceux-cy voyant venir le Party du Roy, se posterent dans un petit Clos où ils estoient à couvert jusqu'aux épaules, ce qui n'empescha pas Milord Ross de les charger, mais le Terrain éstant trop fort pour estre rompu par la Cavalerie, le Capitaine des Dragons fut tué en approchant, Milord Ross receut une blessure legere, le Chevalier

Adam Blair un coup de Mousquet dans le col , & le Chevalier Guillaume V Wallace de Craigie, un autre dans le costé, après quoy les Rebelles se retirerent dans un Bois , qui estoit derrière ce Clos , avant que les Dragons eussent pu venir à eux. Un Party de cinq Hommes des Milices de Clestale commandé par le Comte d'Arran , prit Rumbold & son Valet , qui se battirent en desesperez. Rumbold est celuy dans la Maison duquel les Conjuréz avoient tenu les Assemblées , où ils avoient résolu de tuer le feu Roy sur le chemin de Neumarket. Le Colonel Aylof fut mené prisonnier à Glascovv , avec plus de deux cents autres. Ce fut de ce lieu là que l'on amena le Comte d'Argile à Edimbourg le 21. de Iuin. Il entra par

la Porte du costé de l'eau. Toutes les Ruës jusques au Chasteau où il fut mis prisonnier, estoient gardées par la Compagnie du Roy qui estoit dans cette Ville là. Il avoit les mains liées derrière le dos, & la teste nuë, & le Bourreau marchoit devant luy. Le Colonel Aylof eust été amené avec luy , mais la nuit avant qu'il deust partir de Glascovv , il s'ouvrit le ventre avec un Cannif. Le 26. on fit le Procez à Rumbold , qui fut condamné comme Criminel de Haute Trahison , & l'aprefdisnée on le traîna sur la claye à la grande Place d'Edimbourg , où il fut pendu , & mis en quartiers. Le 20. le Comte d'Argile fut mené en la mesme Place , où un Echafaut avoit été élevé. Il eut la Teste coupée , en vertu de la Sentence

prononcée contre luy il y a quelques années, sans qu'on luy eust fait son Procez de nouveau pour sa dernière révolte. On ordonna seulement que sa Tête seroit mise sur la Prison appellée Tolbooth. Son corps fut porté dans la Chappelle de Sainte Madeleine au près de Covvgate. Il ne fit aucun Discours sur l'Echafaut , mais il mit un Papier entre les mains du Doyen de la Cathédrale d'Edimbourg , qui l'assista à la mort avec le Sieur Charters , pour estre rendu à Milord Chancelier. Il déclara qu'il n'en avoit laissé aucun autre touchant les Affaires des Rebelles. Quelques heures après l'execution, on eut nouvelles que le Chevalier Jean Cochran & son Fils avoient esté pris dans un Village appellé Cochran , chez un Oncle du Chevalier où ils s'estoient cachez.

Tandis que l'on poursuivoit les Rebelles en Ecosse , le Roy eut avis d'un autre Soulevement Vn Courier exprés que luy envoia le Maire de Lime , arriva le 13. de Juin au matin , & luy rapporta que le 11. du mesme mois , trois Vaissieux avoient paru à la hauteur de cette place , & que le Duc de Mōmouth avoit mis pied à terre sur sept heures du soir , avec environ cent cinquante hommes ; qu'estant entré dans la Ville , il s'en estoit rendu Maistre , & qu'il avoit envoyé quelques-uns de ses Complices dans les Provinces voisines , pour engager les Peuples à une Rebellion ouverte contre le Roy . Sa Majesté fit assembler aussi-tost son Conseil Privé , ordonna que la Proclamation suivante seroit publiée.

JACQUES, ROY.

Comme Nous avons receu avis certain, que Iacques, Duc de Monmouth, & Ford autrefois Lord Grey, proscrit ou condamné par Contumace pour crime de Haute-trahison, ont mis pied à terre depuis peu à Lime, dans nostre Province de Dorset, d'une maniere ennemie, avec divers autres Traitres & Gens condamnez aussi par Contumace; qu'ils se sont emparez de nostredite Ville de Lime, & ont dispersé quelquesuns de leurs Complices dans les Provinces circonvoisines, pour exciter ces Pays-là à se joindre à eux dans une Rebellion ouverte contre Nous; Nous de l'avis de nostre Conseil Privé, publions & declarons Iacques, Duc de Monmouth, & tous ses Complices, Adherents, Fanteurs & Conseillers, traitres & rebelles, &

Nous commandons & enjoignons à tous Gouverneurs, Lieutenans Gouverneurs, Sherifs, Iuges de Paix, Maires, Baillis, & à tous nos autres Officiers, tant de la Iustice que de la Milice, de faire tous leurs efforts pour saisir & apprehender ledit Jacques Duc de Monmouth, Ford cy-devant Lord Grey, & tous ses Confederez & Adherens ; comme aussi tous autres qui aideront, assisteront, ou soustiendront lesdits Traîtres & Rebelles, & de s'asseurer de tous, & d'un chacun d'eux, jusqu'à ce que nostre volonté leur soit plus amplement connue, faute de quoy ils en répondront à leurs perils & fortunes. Donné à nostre Cour de Vuitheall le 13. de Iuin 1685. & de nostre Regne le premier. Dieu conserve le Roy.

Sa Majesté ayant fait part de cette nouvelle à ses deux Cham-

bres du Parlement , elles resolu-
rent de faire chacune une Adres-
se , & de les luy presenter sépa-
rement. Voicy celle que la Cham-
bre des Seigneurs luy presenta à
VVitheall , dans la Sale des Ban-
quets.

*Le Roy ayant eu la bonté de com-
miquer à cette Chambre l'Avis
qu'il a receu ce matin que le Duc de
Monmouth a mis pied à terre à Li-
me dans la Province de Dorset , en
Ennemy , & avec plusieurs de ses
Adherens , & qu'il s'est emparé de
cette Ville-là , cette Chambre a re-
solu de se rendre auprès de Sa Ma-
jesté , pour luy faire ses tres. hum-
bles remercimens de luy avoir fait
part de cet avis , & pour offrir à Sa
Majesté de se tenir attachée à Elle ,
& de l'assister de ses vies & de ses
biens contre ledit Duc de Mon-
mouth , & contre tous Rebelles &*

142 MERCURE
Traistres, & tous les autres Enne-
mis de Sa Majesté.

L'Adresse que la Chambre des Communes luy presenta dans la mesme Salle des Banquets, estoit conceueë en ces termes.

SIRE,
Nous, les tres-fidelles Sujets de Vostre Majesté, les Communes d'Angleterre asssemblées en Parlement, la remercions tres-humblement, & de tout nostre cœur, comme nostre devoir nous y oblige, du Message qu'Elle a eu la bonté de nous envoyer, pour nous faire sçavoir que l'ingrat Iacques, Duc de Monmouth, est entré dans ce Royaume en Rebelle. Nous assurons Vostre Majesté, avec toute l'obeissance & la fidélité que nous luy devons, que nous sommes & serons toujours prests de nous attacher à

Elle, & de l'assister de nos vies & de nos biens contre ledit Jacques Duc de Monmouth, ses Adherens, & Correspondans, & contre tous autres Rcbelles & Traitors quelconques qui les assisteront, ou aucun d'eux : Et comme la conservation de la Personne sacrée de Vostre Majesté est de la dernière importance pour la paix & pour le bonheur du Royaume ; Nous, les tres obéissans & tres fidelles Sujets de Vostre Majesté, la supplions tres humblement de prendre un soin extraordinaire de sa Personne Royale, que nous prions Dieu de conserver long-temps.

Le 15. le Parlement s'étant assemblé, les Seigneurs envoyèrent dire à la Chambre des Communes, que Roy leur avoit communiqué un Manifeste publié au nom du Duc de Monmouth ; & qu'ils y avoient trouvé des maxi-

mes si execrables & si injurieuses pour Sa Majesté , qu'ils avoient resolu de le faire brûler par la main du Boureau. Ce Manifeste fut leu ensuite avec la Sentence des Seigneurs. La Chambre basse fut du mesme avis , & ce jour-là même cette Sentence fut exécutee. On lut dans la même Chambre le Bill, pour faire le procez au Duc de Monmouth. On le mit au net , & on le lencit jusques à trois fois dans cette mesme Seance. La Chambre l'ayant approuvé , on l'envoya aux Seigneurs qui l'approuverent aussi par un consentement general. Le Comité , qui éstoit chargé de dresser un Bill pour la seureté de la Personne du Roy, eut ordre d'y insérer cette clause; Que tous ceux qui maintiendroient que le Duc de Monmouth

mouth estoit né en legitime Marriage , ou qu'il pouvoit pretendre legitimement à la Couronne , seroient declarez coupables de Haute-trahison.

On ne se contenta pas de faire brûler son Manifeste par la main du Boureau , les Particuliers en pouvoient garder quelques copies , & pour l'empescher , on publia dés ce mesme jour la Proclamation suivante.

J A C Q U E S , R O Y.

D'autant que Jacques , Duc de Monmouth , pour exciter nos Sujets à se joindre à lui dans sa revolte contre Nous , a depuis peu fait publier & disperser contre nôtre Personne & nostre Gouvernement , par ses Emissaires Complices de sa Rebellion , le plus infame & le plus perfide de tous les Ecrits , intitulé :

Janvier 1685.

G

Declaration de Jacques , Duc de Monmouth , & des Seigneurs , Gentilshommes , & autres , presentement en armes pour la defense & la justification de la Religion Protestante , & des Loix , Droits & Privileges d'Angleterre ; contre l'Invasion & la Tyrannie de Jacques , Duc d'York . Lequel Ecrit les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers assemblez en Parlement , ont justement condamné à estre brûlé par la main du Bourreau , vnu qu'il contient la plus haute trahison , que la detestable malice des plus implacables de nos Ennemis pust inventer contre nous ; Nous , estant meus de bonté & d'affection pour nos Sujets , & craignant que quelques - uns d'entre eux ne sçachant pas le danger auquel ils s'exposeroient , ne fussent portez à recevoir & à garder ledit Ecrit , ou

à en faire part à d'autres , Avons trouvé à propos de l'avis de nostre Conseil Privé , d'en informer tous nos bons Sujets. C'est pourquoy nous commandons & ordonnons expressément par ces Presentes, à tous Gouverneurs , Lieutenans , Sherifs , Juges de Paix , Maires , Baillis , Prevosts , grands & petits Connestables , à tous nos autres Officiers , tant de la Milice que de la Justice ; comme aussi à tous nos Amez Sujets de nostre Royaume d'Angleterre , de nostre Principauté de Galles , & de la Ville de Berruyik sur la Tuveed , de saisir & apprehender , & de faire arrêter toute personne ou personnes , qui publieront , disperseront , ou garderont ledit Ecrit , sans le découvrir au plus prochain Juge de Paix , afin que le Coupable ou les Coupables puissent estre poursuivis comme Traîtres envers Nous , &

*envers nôtre Couronne & Dignité ;
faute de quoy ils en répondront à
leurs perils & fortune. Donné à nô-
tre Cour de Vuitheall, le 15. de Juin
1685. & de nostre Regne le premier.
Dieu conserve le Roy.*

Le lendemain on publia une autre Proclamation, en ces termes.

JACQUES, ROY.

*Nos Communes assemblées en Parlement, nous ayant prié par leur humble Adresse, de promettre une récompense de cinq mille livres Sterling à celuy ou ceux qui livre-
ront la Personne de Jacques, Duc de Monmouth, mort ou vif; & le-
dit Jacques, Duc de Monmouth, estant condamné par Acte du Par-
lement, pour crime de Haute trahi-
son; Nous de l'Avis de nostre Con-
seil Privé, publions & déclarons*

par ces Presentes nostre Promesse Royale , & que nostre plaisir & volonté est , que quiconque livrera le Corps dudit Iacques , Duc de Monmouth , mort ou vif , recevra & aura la recompense de cinq mille livres Sterling pour ce service , laquelle somme luy sera incessamment payée par notre grand Tresorier d'Angleterre . Donné le 16. Juin 1685. &c.

Le Duc de Monmouth étant entré à Lime le 11. de Juin , comme je vous l'ay marqué , en sortit le 14. à trois heures du matin avec soixante Chevaux & six vingts Hommes de pied ; & après avoir marché environ deux milles , il les laissa sous le commandement de Milord Grey , qui s'avança jusques à Bridport , petite Place à six milles de Lime . Les Rebelles y entrerent , en faisant un feu continual de leurs Pisto-

lets & de leurs Mousquets. Quelques-uns d'entre-eux attaquèrent une Hostellerie, où ils trouverent environ dix Cavaliers. Ils tuèrent les sieurs VVadham, Strangvais, & Edoüard Coaker, & blessèrent le sieur Harvey. Pendant ce temps, les Habitans coururent aux armes, & chargèrent les Rebelles, desquels ils tuèrent sept, & firent vingt-trois prisonniers. Les autres prirent la fuite, & l'on trouva plus de quarante de leurs Mousquets qu'ils avoient laissez dans la campagne. Ils eurent pourtant le soin d'emporter le corps d'un de leurs Officiers qui avoit été tué. Milord Grey eut son cheval tué sous luy; & estant demeuré à pied, il fut constraint de se deboter, afin de se sauver plus aisément. Le 18. Milord Churchil se rendit à

Chard avec quelques Troupes du Roy , & envoya le Lieutenant Monaux accompagné de vingt hommes , & d'un Maréchal des Logis du Regiment d'Oxford , pour observer les Rebelles. Ils en rencontrerent un Party d'un pareil nombre , à deux milles de Taunton. Ils le chargerent , entuèrent douze , & blessèrent presque tous les autres ; mais ayant apperçeu un autre party , ils se retirerent. Le Lieutenant Monaux fut blessé à la teste d'un coup de Mousquet. Dans ce même temps le Capitaine Trevanion , qui commande un Vaisseau de guerre nommé *le Suadados* , estant arrivé à Lime avec les Vaisseaux du Roy qu'il commande , y trouva deux Navires des Rebelles , une Pinasse , & un petit Heu , avec quarante barils de

Poudre , & des Cuirasses pour quatre à cinq mille hommes. Il s'en empara , ainsi que des deux Bastimens. Les Rebelles avoient fait mettre en Prison les Principaux de la Communauté , sur le refus qu'ils avoient fait de se joindre à eux. De Daunton ils s'avancerent à Bridgvater , & de là aux environs de Glassenbury. Milord Churchil qui les observoit de près , envoya le 22. un party de quarante Cavaliers , qui en ayant rencontré quatre-vingt , les obligea de se retirer dans leur Camp. Le mesme jour , Milord Duras de Féversham , Lieutenant General des Armées de Sa Majesté , arriva à Chippenham , avec un Détachement des Gardes du Corps du Roy , des Grenadiers , du Régiment d'Oxford , & des Dragons. Le Comte de

Pembroc l'y joignit, avec la Milice du Comté de Vilts, dont il est Gouverneur.

Le 25. un Party de cent Chevaux, commandé par le Colonel Oglethorp, attaqua les Rebelles au Pont de Canisham, entre Bristol & Bath, & défit deux Compagnies de leur meilleure Cavalerie. Il y en eut près de cent tuéz. Le Comte de Newbourg Ecossois, qui soutenoit le party du Roy, receut un coup de Mousquet dans le ventre. Il tomba de cheval, & eust été pris, si ayant encore le Pistolet à la main, il n'eust tué celuy des Rebelles qui s'avançoit pour le prendre; ce qui donna moyen à ceux de son party de le délivrer. Cependant le Comte de Pembrok ayant seen que le Prevost de Frome avoit fait afficher la Declaration du Duc

G ,

de Montmouth, s'y rendit avec cent soixante Cavaliers, dont quelques uns avoient fait monter derrière eux des Soldats au nombre de trente-six. Estant arrivé auprés de la Place, il entendit quantité de coups de Mousquets, & un grand bruit de tambours; & apprit que les Seditionux ayant eu avis qu'il venoit, s'estoient assamblez au nombre de deux à trois mille, accourus de VVarmister & de VVestbury, les uns armez de Mousquets, les autres de Pistolets & de Piques, de Faux & de Fourches. Quoy que ce Comte n'eust avec lui qu'un petit nombre de gens, il ne laissa pas de s'avancer à la teste de ses Soldats, suivis de sa Cavalerie. Les rebelles firent paroistre d'abord beaucoup de resolution, & un d'entre eux tira aussi-tost un

coup de Mousquet sur luy , ordonnant aux autres de tirer lors que le Comte seroit arrivé à un lieu qu'il leur marqua ; mais la crainte les saisit incontinent. Ils jetterent tous leurs armes , & prirent la fuite. Le Comte de Pembrock alla jusques à la Place où la Declaration avoit été affichée. Il la fit arracher , & le Prevost de ce Bourg fut contraint d'écrire de sa propre main qu'il la détestoit , & qu'il declaroit le Duc de Monmouth Traistre. Il fit afficher au mesme endroit cette Declaration du Prevost , qu'il envoya ensuite en Prison.

Le 26. il marcha du costé de Bath , selon les ordres qu'il avoit receus , avec trois Régimens d'Infanterie des Milices du Comté de Wilts , sa Cavalerie ayant eu ordre d'aller joindre le Duc de

Grafton. A peine eut il fait deux milles dans une Plaine entre Trobridge & Clarkin , qu'il rencontra les Rebelles qui firent arrêter au bout de la Plaine à un mille de luy ou environ. Il mit ses trois Regimens en un Corps , entre-mêla les Piquiers & les Moufquetaires, & demeura deux heures dans le mesme endroit. Toutes les fois qu'il divisoit ses Troupes, comme pour marcher, les Rebelles s'avançoient vers luy , mais sans oser l'attaquer. Ils se retirent enfin en desordre , etant poursuivis par les troupes du Roy qui vinrent du Pont de Canisham. Le Comte de Pembrok en prit un qu'il fit pendre sur le champ.

Le 27. Milord Duras ayant été averti que les Rebelles prenoient le chemin de Philipsnorton, par-

tit de fort grand matin dans le dessein d'attaquer leur arrière-garde. Il s'avança avec un détachement de cinq cens Hommes d'Infanterie que commandoit le Duc de Grafton , quelques Dragons & Grenadiers à Cheval, laissant le reste des Troupes pour le suivre avec le Canon. Estant venu à un Défilé ou chemin étroit qui conduit à Philipsnorton , il entendit des coups de Mousquet , ce qui luy fit détacher vingt gardes du Corps , & une Compagnie de Grenadiers à pied , du Régiment du Duc de Grafton , qu'il envoya dans ce petit chemin , afin de découvrir ce que c'estoit. Ils n'y furent pas plûtost qu'ils le virent bordé des deux costez de Cavalerie & d'Infanterie derrière les Hayes. Elles firent sur eux un fort grand feu,

Le Duc de Grafton qui estoit à la teste des Troupes du Roy s'avança jusqu'à l'entrée du Village, avec beaucoup de résolution, mais les Rebelles l'obligèrent à se retirer par le feu continual qu'ils firent. Quelques Cavaliers l'arrêtèrent dans sa retraite, & il se fit un passage malgré tout l'obstacle qu'ils y mirent. Le Capitaine Vaughan qui se trouva dans cette action, tua de sa main le Colonel Matheus qui les commandoit. Il y eut huit ou neuf Hommes tuez, & trente blessés du Party du Roy, parmy lesquels furent les Sieurs May & Seymont Volontaires, mais on n'y perdit aucun Officier. Le reste de l'Armée du Roy étant arrivé, Milord Duras fit poster ses Troupes sur une Eminence, où l'on mit quelques Pièces de

Campagne en batterie. Les Rebelles en dressèrent une de six pieces de Canon, & tirerent sans relache , pendant deux heures sans faire aucun dommage aux Troupes du Roy , qui demeurerent en ce lieu-là jusqu'à six heures du soir , malgré une forte & continue pluie. Mylord Duras ne voyant plus rien à faire , marcha du costé de Bradford , où il demeura tout le jour suivant , pour faire reposer ses Troupes. Il envoya le Colonel Oglethorp , avec cent Chevaux pour les observer , il rapporta qu'ils estoient allez à Frome. Ils y demeurèrent le 28. commencerent à marcher vers Varmister le 29. puis retournèrent du costé du Shepton Mallet. Ils allèrent de là à Uvelts , & y firent toutes sortes de Prophana- tions dans l'Eglise Cathedrale.

La Table de l'Autel leur servit à une Débauche où ils beurent leurs Santez. Ils pillerent la Ville, violerent les Femmes, & firent ce qui se commet de plus affreux dans une Place que l'on prend d'assaut. De Vvelts ils vinrent à Glassenbury , & le second de Juillet ils arriverent à Bridgvater.

Milord Duras qui avoit suivi les Rebelles à Frome , en partie le mesme jour avec l'Armée du Roy , alla à Shepton-Mallet , & le lendemain à Somerton. Le 5. il arriva à VVeston , qui n'est qu'à trois milles de Bridgvater , où les Ennemis sembloient vouloir se défendre. Il logea sa Cavalerie & ses Dragons dans ce Village , & fit camper son Infanterie aux environs dans une large Plaine , vis à vis d'un Marais. Le

Poste estoit d'autant plus avantageux , qu'elle avoit un Fossé devant elle. Il fut averty le soir que les Rebelles sortoient de la Ville , ce qui l'obligea de tenir ses Troupes en ordre , & d'envoyer différens Partys pour découvrir leur dessein. Ils concerterent si bien leur marche , & garderent un silence si profond , qu'ils s'avancerent sans aucun obstacle jusques au Marais , où ils trouverent un passage libre ; de sorte que le matin , ils rangèrent leur Infanterie en Bataille. Elle faisoit cinq à six milles Hommes. Le Duc de Monmouth étoit à leur teste , & il la fit avancer auprés du lieu où estoit campée l'Armée du Roy. Milord Duras qui en eut avis , fit mettre aussitôt ses Troupes en état de bien recevoir les Ennemis. Elles con-

sistoient en deux mille Hommes de pied , & sept cens tant Cavaliers, que Grenadiers & Dragons. On sera surpris qu'elles se soient trouvées d'abord en si petit nombre ; cela venoit de ce que le Roy voulant épargner le sang , faisoit entourer le Duc de Monmouth , comme une Ville assiegée. Ainsi les Troupes qui vinrent joindre Milord Duras estoient des autres Quartiers. Les Rebelles ayant résolu de hazarder le Combat , commencerent l'attaque par de grands cris , & par une volée de coups de Mousquets. On leur repondit de mesme. Leur Cavalerie s'avanza pour soutenir leur Infanterie , mais le Colonel Oglethorp qui commandoit un Party de Cavaliers , les empescha de se joindre . & il les tint en haleine jusqu'à ce que le Régiment d'Oxford , &

un détachement des Gardes l'eussent joint pour former une ligne. Leur Cavalerie estoit de mille ou douze cens Hommes, commandez par Milord Grey, & comme elle ne put estre rangée en un Corps pendant tout ce temps là , elle fit fort peu de résistance , & commençant aussi-tost à fuir devant ceux qui la chargeoient , elle abandonna le Champ de bataille. L'Infanterie demeura ferme , & on fit grand feu de part & d'autre , le Fossé dont j'ay parlé l'ayant empeschée de venir aux mains. Le Canon qu'attendoit Milord Duras étant arrivé , & sa Cavalerie s'estant jettée sur les Fantassins du Duc de Monmouth , ils furent entièrement défait , & on leur prit trois pieces de Canon ; c'estoit tout ce qu'ils en avoient en ce

lieu là. Près de deux mille Hommes des leurs furent tuez, & l'on fit un grand nombre de Prisonniers, parmy lesquels se trouverent le Colonel Holmes, Perrot son Major, le Connestable de Crookborne, & le nommé Guillaume, Domestique du Duc de Monmouth qui avoit sur luy deux cens Guinées. Il dit que c'estoit tout l'argent que son Maistre avoit de reste. Une Guinée vaut environ douze francs & demy de nostre Monnoye. Il y eut environ trois cens Hommes tuez dans les Troupes du Roy, & un pareil nombre de blessez, mais l'on n'y perdit aucune personne considerable. Milord Duras se trouva par tout pendant le Combat, donnant les ordres nécessaires avec beaucoup de conduite. Milord Churchill

qui commandoit sous luy , fit paroître une fort grande bravoure, & le Duc de Grafton se signala ainsi que les autres Chefs. Lors qu'on fut demeuré Maistre du Champ de Bataille, Milord Duras marcha avec cinq cens Hommes, quelque Cavalerie & ses Dragons vers Bridgvater dont il se rendit Maistre , les Rebelles qui y estoient ayant pris la fuite , & s'estant dispersez en divers endroits. Il laissa ses Troupes dans la Ville , sous le commandement du Colonel Kirke , & ayant appris que le Duc de Monmouth fuyoit avec environ cinquante Cavaliers , qui estoit le plus grand nombre de Rebelles qu'il y eust ensemble , il envoya plusieurs Partis pour le poursuivre luy & Milord Grey. Ce dernier fut pris dés le mesme jour à Rin-

grovord , sur la frontiere de la Province de Dorset. Il estoit deguisé en Berger. On le mena aussi-tost à Milord Lumley. Le Duc de Monmouth voyant que les Chevaux avec lesquels il fuyoit , faisoient un gros dont il estoit mal aisné de cacher la marche , résolut de les quitter. Ils se separerent en differens Pelotons , afin qu'ils fussent moins exposez à estre veus , & qu'ils pussent se sauver plus aisément. Le soir de ce même jour quelques Bergers dirent à ceux qui les poursuivoient , qu'ils avoient vu deux Fuyards entrer dans un Bois voisin , dont on fit border les avenuës , pour y chercher le lendemain ceux qui pouvoient s'y estre cachez. On se servit de Limiers selon la coutume d'Angleterre, où l'on emploie des Chiens

pour découvrir les Voleurs qui se sont sauvez dans les Forests. Ces Limiers s'arresterent à un Fossé en aboyant , & on trouva un Homme couché sous une Haye fort épaisse. C'estoit un Allemand , qui en demandant quartier , promit de montrer l'endroit où le Duc de Monmouth s'étoit retiré. Ce duc avoit fait toute la diligence possible pour gagner la Mer , où il esperoit trouver quelque Barque , mais son Cheval luy ayant manqué , il avoit été constraint de se mettre à pied , & de prendre un méchant habit pour n'estre pas reconnu. On le trouva sous un Buisson fort épais dans un Fossé , ayant dans ses poches son Collier de l'Ordre de la Jarretiere , une Montre , & environ soixante Guinées. Lors que les Soldats du roy l'enrent

tiré du Fossé , il tomba en défaillance , & fut quelque temps à revenir. Sa Majesté ayant sceu cette nouvelle , ordonna qu'on distribuast à ceux qui l'avoient pris , les cinq mille livres Sterlin de récompense , promises par sa proclamation , & à ceux qui avoient pris Milord Grey , la somme de cinq cens livres Sterlin , suivant la proclamation du feu Roy , publiée le 28.Juin 1683. Sa Majesté avoit déjà ordonné que la récompense promise par la mesme Proclamation du feu Roy à ceux qui prendroient Rumbold , fust distribuée entre les cinq Soldats de la Milice du Comte d'Arran , qui l'avoient pris en Ecosse , & que si quelqu'un de ces Soldats avoit esté tué , où estoit mort de ses blesseures , sa part fust donnée à sa Veuve , ou à ses Enfans

fans , ou à ses plus proches Par-
rens s'il n'estoit pas mariée. Le
Duc de Monmouth & Milord
Grey furent amenez à Londres
le 13.c'est à dire le 23.selon nous.
On les interrogea d'abord au
Conseil , & ensuite on les condui-
fit par eau à la Tour , où la Du-
chesse de Monmouth avoit esté
déjà menée avec ses Enfans.

Quant au Parlement , on y a
passé divers Actes , dont les
principaux ont esté , pour accor-
der un Subside au Roy , en im-
posant une Taxe pendant cinq
années sur toutes sortes de toiles
de France & des Indes Orienta-
les , & sur plusieurs autres Manu-
factures des Indes , sur toutes for-
tes d'eaux de vie qui serōt appor-
tées en Angleterre ; pour fournir
au Roy les charois ou voitures
dont Sa Majesté à besoin dans ses

Juillet 1685.

H

voyages ; pour renouveler un autre Acte touchant les voitures qu'on doit fournir à Sa Majesté, tant par eau que par terre pour le service de sa Flote & de son Artillerie ; pour réunir au Domaine du Roy les revenus de la Poste , & 14000. livres sterlin de rente du revenu hereditaire de l'Excise ; pour autoriser le Roy à donner des Baux & autres droits , terres ou héritages de son Duché de Cornouaille , & pour confirmer ceux qui auroient été déjà donnez ; pour renouveler un Acte cy-devant passé , qui donne permission de transporter des cuirs ; pour continuer trois autres Actes qui donnent ordre à empêcher les vols sur les Frontieres du Nord d'Angleterre ; pour nettoyer , conserver , maintenir & reparer le Havre & le

Mole du grand Yarmouth ; pour rebatir finir & embellir l'Eglise Cathedrale de Saint Paul de Londres.

Le 2. de ce mois , le Roy se rendit à la Chambre des Seigneurs , revestu de ses habits Royaux ; & s'estant assis dans son Trône , il manda la Chambre des Communes , & donna encore son consentement à quelques Actes , scavoir pour haster la construction des Vaisseaux en Angleterre ; pour faire valoir les Terres labourables ; pour ériger une nouvelle Eglise , qui sera appellée la Paroisse de Saint Jacques dans la libérité de Westminster , & pour reparer l'Eglise Cathedrale de Bangor , pour en entretenir le Chœur , & pour augmenter le revenu de l'Evêché de Bangor , & de plusieurs

Cures du mesme Dioceſe. Aprés cela, Milord Garde des ſeaux, signifia aux deux Chambres, que Sa Majesté ſouhaitoit qu'elles fe ſeparaffent jusqu'au 4. du mois d'Aouſt prochain, & leur fit connoître en mesme temps, que ce n'estoit pourtant pas l'intention du Roy que le Parlement ſ'assemblat en ce temps-là ; mais que cette Seance fuſt continuée jufques à l'Hyver, par ajournemens qui ſeroient faits par ceux des Députez qui fe trouveront à Londres ou aux environs, à moins que le ſervice de Sa Majesté ne demandaſt leur Asſemblée , auquel cas Sa Majesté les en ferroit avertir de bonne heure par ſa Proclamation , afin que tous les Députez s'y rendiffent.

Le Roy ayant resolu d'aller ſouper à Sceaux , dans la Maſon

qui appartient à Monsieur le Marquis de Seignelay , Sa Majesté l'en avertit quelques jours auparavant , afin qu'il eust le temps de se preparer à la recevoir avec toute la Maison Royale. Ce Marquis donna aussi-tost les ordres qu'il crut nécessaires pour répondre à l'honneur qu'il devoit recevoir , & n'oublia rien de tout ce qu'il s'imagina devoir estre agreable à sa Majesté. Le jour fut choisy; mais le temps s'étant tourné à la pluye , il y eut à craindre qu'il ne changeast pas si tost , & le Roy eut la bonté de marquer un autre jour. Ce fut le Lundy 16. de ce mois. Monsieur le Marquis de Seignelay prit de si grands soins d'empescher la foule , qu'il n'entra dans le Chasteau que des personnes distinguées , & des Officiers de la Maison Royale. Ce

qui l'engagea à se servir de cette précaution , fut non seulement afin que le Roy ne fust point incommodé de la presse qui suit ordinairement ces sortes de divertissemens , mais encore afin qu'il ne vist point de personnes inconnues , qui sont deux choses qui gescnent , & qui sont cause qu'on ne joüit qu'imparfaitement des plaisirs ausquels on s'est préparé . Ainsi l'on peut dire que le premier que Sa Majesté goûta en entrant dans Seaux , fut celuy de ne s'y trouver qu'avec sa Cour ordinaire , & d'estre assuré que les divertissemens qu'on luy avoit préparez , seroient pour Elle des plaisirs tranquilles . Le Roy arriva à Seaux environ sur les six heures & demie du soir , accompagné de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de

Monsieur, de Madame, de Monsieur le Duc, de Madame la Duchesse, de Monsieur le Duc de Bourbon, de Mademoiselle de Bourbon, de Monsieur le Duc du Maine, de Mademoiselle de Nantes, de plusieurs Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & des plus qualiez Seigneurs de la Cour. Quelques personnes étoient arrivées avant le Roy, du nombre desquelles étoient Monsieur le Cardinal de Bonzi, & Monsieur le Nonce du Pape. Sa majesté fut receuë à la descente de son Carosse, par M. le Marquis de Seignelay, M. le Coadjuteur de Rouen, Messieurs les Ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, Messieurs les Marquis de Maulevrier & de Blainville, & Monsieur le Bailly Colbert. Mesdames les Duchesses de Chevreuse, de

Villeroy, de Beauvilliers de Mortemar ; Mesdames les Marquises de Seignelay, de Croissy, de Beuvron, de Medavy, & Madame la Comtesse de Saint Geran, vinrent recevoir Madame la Dauphine & Madame. Le Roy les salua, avec cet air tout engageant qui luy est ordinaire. Il entra ensuite par la porte du milieu dans l'Apartment bas du Chasteau, où il vit une enfilade de huit ou neuf pieces fort proprement meublées ; mais avec plus de bon goust que de richesse, ou plutost avec une modeste magnificence, s'il est permis de parler ainsi. Au sortir de cet Apartment, on trouva diverses Chaises tirées par des hommes, pour se promener dans les Jardins. Il y a long-temps qu'on se sert de ces sortes de Chaises à Versailles, & c'est de

là que l'usage en est venu. Elles ne sont que pour une personne, mais il y en avoit une à Seaux d'une invention singuliere & toute nouvelle. Elle estoit à quatre places, & quatre parassols y estoient attachez. Rien n'est si commode & si doux que ces Chaises, parce qu'elles sont conduites par des hommes qui ne marchent point devant, mais qui sont de chaque costé de la Chaise. Madame la Dauphine, Madame la Duchesse, Madame la Princesse de Conty, & Madame de Maintenon, comme Dame d'Atour de Madame la Dauphine, prirent place dans cette Chaise, & plusieurs Princesses, Duchesses, & autres Dames qualifiées, se servirent des autres. Il y en eut quelques unes qui se firent un plaisir de marcher, & qui sui-

H 5

Monseigneur le Dauphin ,
Monsieur , Monsieur le Duc ,
Monsieur le Duc de Bourbon ,
Monsieur le Duc du Maine , &
tous les Princes & Seigneurs de
la Cour , aecompagnerent le Roy
à pied , & Monsieur de Seigne-
lay fut toujours auprès de Sa
Majesté , pour luy montrer ce
qu'il y avoit à voir , & pour l'é-
claircir de ce qu'Elle auroit pu
souhaiter d'apprendre touchant
les choses qu'Elle voyoit . Il faut
remarquer que le Roy estoit au
premier rang de toute la Cour ,
qu'il ny avoit du monde qu'à
costé & derrière ce Prince ; de
sorte que rien ne luy dérobant
la veue des lieux où il se prome-
noit , il jouissoit sans obstacle de
l'air que la confusion empesche

ordinairement de respirer dans ces sortes de divertissemens.

Aprés qu'on eut traversé de belles Allées palissadées, on arriva à un Pavillon nommé le Pavillon de l'Aurore, parce que l'Aurore en se levant est plûtost remarquée de ce lieu-là que d'aucun autre, & qu'il semble qu'elle ne paroisse tous les matins que pour l'éclairer. Ce Pavillon peut estre encore appellé le Pavillon de l'Aurore, à cause qu'on y voit cette Déesse peinte de la main de Monsieur le Brun ; ce qui suffit pour faire juger des beautez du dedans. Ce Pavillon a douze ouvertures, en comptant celle de la porte ; & comme ce Salon est élevé, on monte pour y entrer par deux Escaliers oposez l'un à l'autre. Il y a dedans deux enfoncemens qui se regardent

& qui renferment chaeun trois croisées. Le tour de l'un de ces deux enfoncemens estoit remply de toutes sortes d'eaux glacées , de confitures seches , & de fruits aussi beaux qu'ils estoient rares pour la saison. Il y avoit dans l'autre enfoncement ce que la France a de plus habiles Maistres pour les Instrumens , & de quoyn faire entendre une simphonie douce & proportionnée à l'étendue de ce lieu. Le Roy , Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , Monsieur , Madame , les Princes , Princesses , Duchesses & Dames qualifiées , entrerent seules dans ce Salon , ce lieu n'estant pas assez spacieux pour contenir tous les Seigneurs qui accompagoient Sa Majesté ; mais tous les Courtisans eurent l'avantage de faire leur Cour , en

se promenant dans le Jardin au-
tour des fenêtres de ce Salon ,
d'où ils étoient veus de tous ceux
qui estoient dedans , & qui en
remplissoient les fenêtres , goû-
tant à la fois quatre differens
plaisirs , puis qu'ils respiroient
un air frais & agreable , après
avoir effuyé la chaleur & la pouf-
fiere du chemin , qu'ils joüis-
soient d'une tres-belle veuë qui
offroit des Bois , des Plaines &
des Costeaux , & qui en de cer-
tains endroits s'étendoit jusqu'à
Paris ; qu'ils entendoient une sim-
phonie tres-douce , & qu'ils se
rafraichissoient en même temps
avec les fruits & les eaux glacées .
Toutes les Augustes Personnes
qui remplissoient ce Salon , s'y
trouverent si commodément ,
qu'elles y demeurerent pendant
plus d'une heure , apres quoys

l'on en descendit pour continuer la promenade. On vit une belle piece d'eau qui est à costé du Chasteau, & l'on se rendit ensuite dans la Sale appellée des Maronniers, où sont cinq Fontaines tres-agréables, sçavoir quatre tirant vers les Angles, & une dans le milieu. On alla de là dans un petit Bois fait en labirinthe, & tout remply de Fontaines, puis dans l'allée d'eau. Le long de chaque costé de cette allée, on voit regner quantité de Bustes sur des Scabellons, & des jets d'eau qui s'élèvent aussi haut que le Treillage. Chaque Jet d'eau paroist entre deux Bustes, & chaque Buste entre deux Jets d'eau. Il y a une rigole le long du bas de chaque costé de l'allée, pour recevoir l'eau qui tombe d'un si grand nombre de

Iets, & aux quatre coins de cette Allée sont quatre grandes coquilles qui reçoivent aussi l'eau. Derrière les Bustes & les lets d'eau ; s'élèvent de grands treillages qui forment des murailles de verdure. Au sortir d'un lieu si beau, & où l'on respire une fraîcheur qui enchanter, on alla voir le Pavillon appellé des quatre Vents. C'est un lieu charmant pour la beauté de la veue : on revint ensuite le long du Mail, puis en descendant un peu, on se rendit auprès d'une piece d'eau qui contient environ six arpens. Le lieu fut trouvé si agréable, que le Roy voulut s'y reposer, afin d'y demeurer plus long-temps. Sa Majesté choisit pour s'affeoir, un endroit qui regarde en face une Cascade, qui est à l'autre bout de cette piece d'eau. Elle

est sur le panchant d'une coste, & comme les eaux en sont vives, on peut assurer que tout y est naturel. Elle forme trois Allées d'eau, & elle est ornée de plusieurs Vases de Bronze, qui sont entre les Bassins d'où sortent les Jets. Pendant que le Roy & la Maison Royale furent assis vis à vis de cette Cascade, plusieurs Gondoles dorées & vitrées, garnies de Damas de diverses couleurs, & conduites par des Rameurs vêtus de blanc, & fort proprement mis, avec des Rubans de couleur, firent divers tours sur la piece d'eau, & passèrent plusieurs fois devant le Roy, afin de l'inviter à entrer dedans, s'il eust eu envie de ce promener sur l'eau ; mais ce Prince infatigable aimant mieux prendre à pied le plaisir de la promenade.

vint voir de près la Cascade , qu'il avoit examinée de loin pendant une demy heure. Il demeura encor quelque temps à la considerer , puis il monta à pied jus- qu'au haut , & Madame la Dauphine , & les Dames le suivirent , dans leurs Chaises. On entendit au haut de la Cascade ; l'agréable bruit de plusieurs Haut-bois qui se mesloit à celuy des eaux , Ils estoient cachez derrière la Palissade , & marcherent long-temps sans estre veus , de maniere qu'il sembloit que cette mélodie invisible estoit en l'air , & que ceux qui la formoient se faisoient un plaisir de suivre le roy. On eut le même divertissement en plusieurs endroits du lardin , où les Flutes douces & les Haut-bois estoient cachez dans des Bosquets. Il ne restoit plus qu'u-

ne piece d'eau à voir. Le Roy voulut encore y alter après avoir vécu la Cascade , & lors qu'on retourna au Chasteau , le Ciel commença à s'obscurcir , comme si le jour n'eust voulu finir , que lors que ce Prince n'avoit plus besoin de sa clarté , & que la nuit n'eust consenty à paroître , que dans le temps que son obscurité estoit nécessaire pour donner plus de plaisir à Sa Majesté , en faisant briller davantage les lieux qu'on avoit illuminéz pour la recevoir . Quoy qu'il n'y eust aucunes lumières attachées aux Murailles du dehors du Chasteau , ce que l'on appelle Illuminations , il ne laissa pas de paroître fort brillant , lors que la Cour eut tourné ses pas de ce costé là . Toutes les Fenestres en estoient ouvertes , & un grand nombre

de Lustres en éclairoit les Appartemens aussi bien qu'une Galerie haute, & une Galerie basse par lesquelles on y entre, & dont les ouvertures ne sont point fermées, ce qui faisoit paroistre les Lustres, les Bras dorez, & les tableaux, dont ces deux Galeries estoient remplies. Le Roy traversa une partie de cette Galerie pour se rendre dans l'Orangerie, où un Concert étoit préparé. Il entra par le bout opposé à l'endroit où estoient ceux qui devoient faire ce Concert. Ainsi ce Prince les vit tous d'abord en face. On avoit pris sept Toises de profondeur pour les Places. Elles estoient séparées du côté de l'Orangerie par de grands Pilastres de Marbre, qui portoient une Façade où cinq Lustres étoient attachés. Le même ordre

suivoit jusques au fond où pa-
roissoient deux manieres d'Esca-
liers de chaque costé , qui ram-
poient suivant la pente d'un Am-
phithéatre qui estoit dans le fond,
& qui paroissoit conduire à une
Galerie , qui estoit aussi dans le
fond au dessus de l'Amphithéa-
tre. Tout ce fond estoit éclairé
par beaucoup de petits Lustres,
& toutes les faces des Pilastres
étoient ornées de quantité de
Plaques portant plusieurs Bou-
gies. Tout le reste de l'Orange-
rie estoit paré d'une tres-belle
Tapisserie , representant toutes
les Chasses des douze Mois de
l'Année , & de deux rangs de
Lustres qui regnoient depuis un
bout jusqu'à l'autre. Je vous en-
voie les Vers qui y furent chan-
tez , ils sont de Monsieur Racine
Trésorier de France , de l'Aca-

démie Françoise. Il est connu par un si grand nombre de beaux Ouvrages, qne son nom fait son Eloge.

IDYLLE SUR LA PAIX.

UN plein repos favorise vos vœux,
Peuples, chantez la Paix qui nous rend tous heureux.



Un plein repos favorise nos vœux.
Chantons, chantons la Paix qui nous rend tous heureux.



Charmante Paix, délices de la Terre.
Fille du Ciel, & mere des Plaisirs,
Tu reviens combler nos désirs,

190 MERCURE
Tu bannis la Terreur , & les tristes
Soupirs.

Malheureux enfans de la Guerre.



Un plein repos favorise nos vœux.
Chantons , chantons la paix qui
nous rend tous heureux.



Tu rend le Fils à sa tremblante Mere.

Par toy la jeune Epouse espere
D'estre long-temps unie à son Epoux
aimé.

De ton retour le Laboureur charmé
Ne craint plus desormais , qu'une
main étrangere

Moissonne avant le temps le champ
qu'il a semé.



Tu pare nos Jardins d'une grace
nouvelle.

Tu rends le jour plus pur , & la terre
plus belle.



*Yn plein repos favorise nos vœux,
Chantons, chantons la Paix qui nous
rend tous heureux.*



*Mais quelle main puissante & se-
courable
A rappelé du Ciel cette Paix ado-
rable?*



*Quel Dieu sensible aux vœux de
l'Univers
A replongé la Discorde aux Enfers?*



*Déjà grondoient les horribles tonner-
res*

*Par qui sont brisez les remparts.
Déjà marchoit devant les étendars
Bellone les cheveux épars,
Et se flattoit d'éterniser les guerres
Que sa fureur souffloit de toutes
partz.*



*Divine Paix , apprens-nous par
quels charmes
Vn calme si profond succede à tant
d'allarmes ?*



*Un Heros , des mortels l'amour &
le plaisir.*

*Vn Roy Victorieux vous a fait ce
loisir.*



*Vn Heros , des mortels l'amour & le
plaisir ,*

*Vn Roy victorieux nous a fait ce
loisir.*



*Ses Ennemis offensez de sa gloire
Vaincus cent fois , & cent fois sup-
plians ,*

*En leur fureur de nouveau s'oubliant
Ont osé dans ses bras irriter la Vie
Etoire.*

Qu'ont



*Qu'ont - ils gagné ces Esprits
orgueilleux.*

*Qui menassoient d'armer la terre
entiere ?*

*Ils ont veu de nouveau resserrer leur
frontiere. * Luxembourg.*

*Ils ont veu ce * Roc soureilleux.*

*De leur orgueil l'esperance derniere,
De nos champs fortunez devenir la
barriere.*



*Vn Heros, des mortels l'amour &
le plaisir ,*

*Vn Roy victorieuX nous a fait ce
loisir.*



*Son bras est craint du couchant à
l'Aurore*

*La foudre quand il veut tombe aux
Climats gelez.*

*Et sur les bords par le Soleil brûlez
De son couroux vangeur sur le ri-
vage More*

Juillet 1685.

I

MERCURE

La terre fume encore.



*Malheureux les Ennemis
De ce Prince redoutable !
Heureux les Peuples soumis
A son empire équitable !*



Chantons, Bergers, & nous réjouissons.

*Qu'il soit le sujet de nos festes.
Le calme dont nous jouissons
N'est plus sujet aux tempêtes.*

Chantons, Bergers, & nous réjouissons.

*Qu'il soit le sujet de nos festes.
Le bonheur dont nous jouissons
Le flâne autant que toutes ses
conquêtes.*



*De ces lieux l'éclat & les attrait,
Ces fleurs odorantes,
Ces eaux bondissantes,
Ces ombrages frais,*

Sont des dons de ses mains bien-faisantes.

De ces Lieux l'éclat & les attraits
Sont des fruits de ses bien-faits.



Il vaut bien quelquefois visiter nos bocages.

Nos Jardins ne luy déplaisent pas.
Arbres épais redoublés vos ombrages.
Fleurs, naïssez sous ses pas.



O Ciel ! ô saintes Destinées !
Qui prenez soin de ses jours florif-
fants,

Retranchez de nos ans

Pour ajouter à ses années.



Qu'il regne ce Héros, qu'il triom-
phe toujours.

Qu'avec luy soit toujours la Paix
ou la Victoire.

Que le cours de ses ans dure autant
que le cours

De la Seine & de la Loire.

*Qu'il regne ce Heros, qu'il triomphe
toujours.*

Qu'il vive autant que sa gloire.

Ces Vers avoient esté mis en Musique par M. de Lully. Il n'a jamais mieux réussi qu'en cette occasion. Les grands Airs étoient si bien meslez avec les Airs Champetres , que chacun y trouvoit de quoy se satisfaire selon son goust. Cet Idille fut chanté par les plus belles voix de l'Opera.

Ce Concert finy , le Roy sortit par la grande Porte qui est au milieu de l'Orangerie , & vit à main droite un grand nombre d'Orangers qui formoient des Allées fort éclairées par un grand nombre de Lumieres, qui estoient derrière les Caisses. Après avoir

marché environ trente pas dans l'une de ces Allées, Sa Majesté découvrit d'un seul coup d'œil toute la Feüillée, la Table, & l'Illumination qui estoient dans le Boulingrain. Le Bassin qui est au milieu de ce Boulingrain, & à qui l'on peut donner le nom de Canal à cause de sa grandeur, a trente-quatre pieds & demy de large sur quarante-huit de long, en y comprenant les pleins Cendres, qui sont aux deux bouts du Bassin sur sa longueur.

La Table estoit de quatre pieds trois pouces de large, & régnoit tout autour du Canal suivant son plan ; mais il n'y avoit de couverts qu'aux deux endroits qui étoient sous les Feüillées, & qui occupoient les bouts du Canal jusques aux Angles, & les deux parties des flancs ou costez étoient

en Amphitheatre à trois gradins descendans du costé de l'eau, ce qui donnoit lieu à tous ceux qui étoient à Table, de voir tous les riches & galens ornementz dont ces deux costez étoient remplis. Le Roy estoit à Table sous le milieu d'une Feüillée qui étoit à l'un des bouts du Canal, & Monseigneur le Dauphin estoit sous le milieu de la Feüillée qui luy étoit opposé, de maniere qu'ils avoient quarante-huit pieds d'eau entr'eux, & trente-quatre & demy de large, & deux costez de Table de quarante-huit pieds chacun, garnis d'un cordon de Corbeilles, & de Vazes de Porcelaines remplis de Fleurs, entre des Girondoles, & d'autres machines d'Orfèvrerie. L'Invention en estoit nouvelle, Elles portoient jusqu'à vingt-cinq Bou-

gies chacune ; il y en avoit d'autres moins élevées. Ces machines de lumières étoient toutes différentes, & les Figures Allegoriques quelles representoient avoient du rapport au Roy. Les deux autres Grandins jusqu'à la Tablette du Bassin, étoient tous garnis de mesme. Il est difficile de bien concevoir le plaisir qu'avoient ceux qui étoient à Table. Il n'y avoit personne au devant qui les incommodast en les regardant manger. Ils ne voyoient que l'eau, des Fleurs, de brillants Buffets , & l'Illumination des Berceaux , & toutes ces choses réfléchissant dans l'eau, la faisoient briller , & y paroissoient flotantes.

La Feüillée qui étoit à chaque bout du Canal , & qui couvroit les deux endroits de la Table où

l'on mangea , étoit de dix-huit pieds de haut, & toute par Arcades , & formoit une maniere de Vestibule. Ces deux Feüillées étoient si artistement posées, que les Corniches & les autres parties de l'Architecture s'y distinguoient parfaitement bien.

L'endroit où étoit le Roy, formoit un milieu dont le plafonds estoit ceintré. Les Plafonds des deux Aisles étoient plats tous les Portiques étoient en Arcades , ornées des Armes & des Chiffres de Sa Majesté dans le milieu. Plusieurs Lustres & des Festons de Fleurs pendoient aussi au milieu des mesmes Arcades, & des Festons de Fleurs, ornoient celle au milieu de laquelle mangeoit le Roy. Toutes ces Corniches étoient bordées de cent cinquante Girandoles portant

chacune six Bougies, & entre chaque Girandole, il y avoit une Corbeille d'argent remplie de fleurs. On avoit mis des Rideaux de Damas blanc à toutes les Arcades, afin qu'on ne fust pas surpris par la pluye, & ces Rideaux estoient renouyez à chacun des Pilastres; de sorte que si le mauvais temps fust survenu, on se feroit trouvé enfermé sous ces Retiellées, comme dans des Tentes, & l'on n'y auroit souffert aucune incommodité. Il y avoit deux Buffets de parade vis à vis les flancs de la Table; ils étoient appuyez chacun contre une grande Arcade de Berceaux du Boulingrain, & ces Arcades formoient un couronnement à chaque Buffet. Ils étoient de vingt pieds de face, & avoient trois Grandins. Chaque Grandin étoit

de Glaces de Miroir, & ces Glaces en faisant refléchir l'Orfèvrerie qui remplissoit les Buffets, sembloient la multiplier. Elle estoit composée de plusieurs pieces curieuses de Vermeil doré, d'argent & d'or, entre lesquelles il y avoit un grand nombre de Girandoles qui portoient plusieurs Bougies, & dont les lumières multipliées dans les Glaces, faisoient doublement briller l'Orfèvrerie, puis qu'elle donnoient aussi de l'éclat aux pieces qu'elles en represennoient. Les costez de ces deux Buffets étoient ornez de plusieurs Orangers. Tout le Berceau qui faisoit le pourtour du Boulingrain , étoit illuminé depuis la Corniche jusqu'au bas, & il y avoit une lumiere à chaque Maille du Treillage. Tous les Ceintres des Portiques & des

Pillaſtres du Treillage estoient aussi ornez de lumieres , & il y avoit une Girandole de Cristal au dessus de chaque Pillaſtre. Les Domes qui font dans les Angles , & qui s'elevent au dessus des Berceaux estoient entiere-ment illuminez , & il y avoit dans les fonds de ces Berceaux quantité de Lumieres qui formoient des Soleils , & des Chiffres du Roy avec des Couronnes.

Il y eut cinq Services de tout ce qu'il y avoit de plus rare pour la Saison , à l'égard des Viandes & des Fruits. Ceux qui eurent l'honneur de manger à la Table de Sa Majesté furent,

Madame la Dauphine.

Monsieur.

Madame la Duchesse.

Mademoiselle de Nantes.

- Madame la Duchesse d'Arpajon.
Madame la Mareschale de Ro-
chefort.
Madame de Maintenon.
Madame la Princesse d'Ha-
court.
Madame la Duchesse d'Uzés.
Mademoiselle d'Uzés.
Madame la Duchesse de Villeroy.
Madame la Princesse de Mon-
tauban.
Madame la Duchesse de Sully.
Madame la Duchesse de Roc-
quelaure.
Madame la Marquise de Thian-
ges.
Madame la Comtesse de Gra-
mont.
Madame de Grancey.
Madame la Marquise de Mc-
davy.
Mademoiselle d'Arpajon.
Les six filles d'honneur de Ma-
dam la Dauphine.

Le Roy fut servy par Monsieur le Marquis de Seignelay, Madame la Dauphine par Monsieur le Bailly Colbert, & Monsieur, par Monsieur le Marquis de Blainville.

Voicy les noms des personnes qui remplirent les places de la Table qui fut servie pour Monseigneur le Dauphin.

Madame.

Madame la Princesse de Conty.
Mademoiselle de Bourbon.

Madame la Duchesse de Vaudour.

Madame de Duras Fort.

Madame la Princesse de Lillebonne.

Mesdemoiselles de Lillebonne.
Madame la Duchesse de Gramont.

Madame la Duchesse de Foix.

Madame la Princesse de Tingry.

Madame la Marechalle de Hu-
mieres.

Mademoiselle de Humieres.

Madame la Duchesse de la Ferté.

Madame la Comtesse de Roye.

Mademoiselle de Roussy.

Madame de Coafquin.

Madame la Marquise de Berin-
guen.

Madame la Marquise de Maré.

Madame la Comtesse de Bury.

Madame la Marquise de la Fare.

Les quatre Filles d'honneur de
Madame.

Monseigneur le Dauphin fut
servy par Monsieur le Marquis
de Maulevrier, qui servit aussi
Madame. Quelques Dames dont
les noms me font échapez, en-
rent encore place à ces deux
Tables. Les Trompettes & les
Timbales, les Violons, les Flutes
douces, & les Haut-bois, sc.

~~Grenoble~~

le long du dessous des Berceaux
du Boulingrain , & quantité de
Buffets où l'on ne refusoit pas à
boire à tous ceux qui en souhai-



rent encore place
Tables. Les Trompettes & les
Timbales, les Violons, les Flutes
douces, & les Haut-bois,

frent entendre alternativement pendant le repas. Je vous envoie une Figure gravée. Elle est veue d'un des costez des Buffets, & fait voir la Feuillée entiere, de maniere qu'il n'y manque qu'un des costez du Boulingrain, un des Buffets, & les deux Gradins qui estoient sur le bord de l'eau de l'un des flancs de la Table. S'il eust été possible que la graveure eust fait voir le tout, il ne manqueroit rien à cette Planche.

Dans le temps que le Roy se mit à Table, on servit dans le Château deux Tables de vingt à trente Couverts, chacune pour les Personnes distinguées de la Cour, qui voulurent y prendre place. Il y en avoit encore plusieurs autres le long du dessous des Berceaux du Boulingrain, & quantité de Buffets où l'on ne refusoit pas à boire à tous ceux qui en souhai-

toient , non plus que des Plats de la desserte du Roy , qui furent presque tous donnez à ceux qui en demanderent . Il y avoit aussi des Tables le long des Murailles des Courts du Chasteau où mangèrent les Valets . Sa Majesté en se levant de Table se tourna vers Monsieur le Marquis de Seignelay , & luy marqua avec cet air tout engageant , & qui luy est si naturel , la satisfaction qu'Elle avoit de la maniere dont Elle avoit été receuë . Ce Prince fit ensuite le tour du Boulingrain . Il examina les Buffets , les Berceaux & la Feüillée , puis estant sorty du Jardin pour monter en Carrosse , il trouva les mesmes Personnes qui l'avoient receu à son arrivée , & les salua avec le même air de bonté qu'il avoit fait en entrant : après quoy il monta en Carrosse , & trouva les Cours ,

la Porte & l'avenue du Château, bordées de grosses lumières. On peut dire que Monsieur de Seignelay n'a rien oublié pour recevoir un si grand Monarque, & que Monsieur Berrin a parfaitement bien répondu à l'intention de ce Marquis.

Dame Aimée Eleonor de Plas, mourut en Auvergne le 28. du dernier mois, après avoir donné durant sa vie & à sa mort des marques solides d'une vertu, & d'une pieté consommée. Elle est regrettée de toute cette Province, & sur tout des Pauvres, à qui elle a toujours servy de Mere. Elle estoit Femme de Monsieur le Comte de Roussille-Fontanges, dont l'antiquité de la Maison est assez connue.

Monsieur le Pelletier ministre d'Estat, & Contrôleur général

des Finances , a perdu un de
meilleurs ses Fils au commence-
ment de ce mois. Il estoit dans
une tres grande devotion,& vou-
loit entierement renoncer au
monde , en se consacrant à Dieu,
dans une des maisons les plus au-
stères qu'il y ait en France.

Peu de jours après mourut
messire Nicolas Mazure , ancien
Curé de l'Eglise de Saint Paul,
Docteur & Doyen de la Faculté
de Theologie de Paris. Il estoit
Abbé de Saint Jean en Vallée de
Chartres, & avoit été grand Mai-
tre de l'Oratoire de Sa Majesté.

Monsieur Perrot de la Malmai-
son , Conseiller de la Grand'
Chambre , est mort dans ce mes-
me temps en sa 76. année. Il étoit
Beaupere de monsieur Barentin,
premier President du Grand
Conseil.

Le 19^e de ce mois, Mademoiselle de Condé, troisième Fille de M. le Duc, fut baptisée par M. le Curé de S. Sulpice, dans la Chappelle de l'Hostel de Condé. Monsieur le Prince, grand-Pere de cette Princesse, fut le Parain, & Madame la Duchesse de Brunswick, Sœur de Madame la Duchesse, & Veuve de Jean Frideric Duc de Brunswick Hanover, fut la Maraine, & la nomma Loüise Beneditte. Mesdames les trois Princesses de Hanover ses Filles, se trouverent à cette Cérémonie, & se firent admirer de tous ceux qui les virent, tant par leur beauté & leur bonne grace, que par un certain air modeste & engageant qui accompagne tout ce qu'elles font. C'est un effet de la bonne éducation que Madame la Duchesse de Brunswick

prend soin de joindre aux avantages de leur Naissance. Il suffit qu'elles se fassent un modelle de ses grandes qualitez , pour acquérir tout ce qui peut rendre des Princesses parfaitement accomplies. L'Aisnée , qui ne fait que de sortir de sa quatorzième année , a une taille fine & aisée , dont la beauté augmente de jour en jour avec son âge. Elle a le teint vif , les yeux bleus & doux , & tant de charmes dans toute sa personne , qu'on ne sçauoit se lasser de la regarder.

Le 26. la Ceremonie du Baptême de Mademoiselle d'Anguien , seconde Fille de Monsieur le Duc , se fit dans la Chapelle du Chasteau de Versailles , par Monsieur l'Evesque d'Orleans. Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine , la nomme-

rent Anne Marie Victoire.

Le Samedy 21. de ce mois, monsieur l'Abbé de Lorraine, Fils de monsieur le Comte d'Ar-magnac grand Ecuyer de France, soutint une Tentative en Sor-bonne , avec un succès qui passe tout ce que je pourrois vous en dire. La force & la netteté de ses réponses, luy attirerent l'ad-miration de tous ceux qui se trouverent à cette action , à laquelle presidoit Monsieur l'Ar-chevesque de Paris. L'Assemblée fut aussi illustre que nombreuse ; & il vous est aisé de juger de l'empressement qu'eurent Mes-sieurs les Prelats , Ducs , & au-tres du premier rang , à venir entendre une Personne de cette Naissance.

M. Bouchet ancien Curé de Nogent le Roy , la petite Assem-

blée G. & la belle Nouriture du Havre , sont les seuls qui ayent expliqué la premiere des Enigmes du dernier mois, sur *la Truite*, *L'Homme à cheval* estoit le vray mot de la seconde , & il a été trouvé par messieurs Rault de Rouen, l'Epinay-Buret & sa che-re Sœur de Vitré en Bretagne, Hordé de Senlis , mesdemoiselles Marie de Vaux, Madelon Provais, & l'Epoux fidelle & desolé de Picardie. Ceux qui ont expliqué l'une & l'autre Enigme dans leur vray sens, sont Messieurs de Lhos-pital Lieutenant au Grenier à Sel ; le Vasseur le Cadet, mathe-maticiens ; Mantois de Clerevil-le ; Sorbiere Banquier de la ruë des cinq Diamans ; P. Cartier de Rouen , de Rouville de Vernon ; Leger de la Verbissonne ; Made-moiselle Goffemant de Troye en

Champagne ; le Procureur Palaf-
f. o de Mirette ; le Bressan Fleu-
riste d'auprès de Cognac , & la
grande Fille Margot d'auprès de
Rouen.

Au lieu d'Enigmes nouvelles,
je vous envoie une fable Eni-
gmatique de M.B.D. de Toulou-
se. On en demande l'explication.



AU ROY, FABLE ENIGMATIQUE.

Digne Heros pour qui plus d'une
main scavante ,
s'exerce au langage des Dieux ,
Fameux LOUIS , daigne jeter
les yeux
Sur les Vers qu'à mon nom Mercure
te présente.

Je sçay bien que les Envieux
 Vont condamner en moy le desir de te
 plaire ,
 Ils diront que je suis un jeune Téme-
 raire ,
 Que j'ay l'esprit ambitieux.
 Il est vray , je l'avoue , ils ont lieu de
 le croire ,
 Ton Nom plus noblement devroit
 estre chanté ;
 Mais G R A N D R OY , le desir de
 celebtrer ta gloire ,
 Est une belle excuse à ma témérité .

PTolomée, un de nos Ayeux ,
 Vovoit , dit-on , promener les
 Planettes ,
 On dit aussi qu'il comptoit onze
 Cieux ,
 Sans le secours de nos longues Lu-
 nettes .
 I'y souscris donc , & son vieux
 sentiment ,

VA

✓ Va me servir de fondement,

Peut donner à ma Fable un peu de
vray-semblance,

A son opinion j'ajoute seulement,

Que chaque Ciel comme le Fir-
mament,

Devoit avoir en si belle occurre

Des Etoiles au moins pour servir
d'ornement,

Et là-dessus voicy ce que j'avance.

Venus avoit un Ciel d'une grande
splendeur,

Ses Etoilles vivoient en bonne intel-
ligence,

Qui fut pourtant fatale à son
bonheur.

Car se donnant une pleine licence,
Elle osa du Soleil attaquer la graz-
deur,

Elle osa braver sa puissance.

Le Soleil fait tout sagement;

Bien qu'il fust sensible à l'offence,

Il différa le châtiment.

Inillet 1685.

K

Dans l'espoir que dans sa naissance
On viendroit étoffer tout son ressen-
timent.

Loin d'agir aussi prudemment,
La superbe Venus ne met rien en
usage,
Ne se donne aucun soin ; de ce retar-
dement

Tire peut-être un bon présage,
Et sans doute a son sens pour dé-
tourner l'orage,
Le secours de la Lune estoit un grand
secours.

Elle se trompoit l'orgueilleuse,
Il est vray que la Lune est assez lu-
mineuse,
Mais contre le Soleil c'est un faible
recours.

Il peut, quand il luy plaist de former
un nuage,
Porter dans tous les Cieux la crainte
et le ravage.

Voyant donc que Venus avoit tout méprisé,

C'est, dit-il, trop tarder à punir l'insolence,

Songeons, puis qu'il le faut, songeons à la vengeance.

Bref pour le châiment tout estoit disposé,

Quand du Ciel de Venus une Etoile exilée,

Plaintive autant que désolee,

Dans son malheureux accident,

Vint du Soleil reclamer la justice.

Pere du jour, dit-elle en l'abordant
Vous seul pouvez me rendre un bon office,

I'ose implorer vostre puissant secours,

De ma disgrace interrompez le cours,

Empeschez que je ne perisse.

Le Soleil la reçut fort bien.

Je me charge, dit-il, du soin de vostre
affaire,

Vivez icy, ne craignez rien,
Vous pouvez près de moy jouir de ma
lumière,

Je parleray pour vous & Venus
quelque jour.

Pourroit bien sentir à son tour,
Les traits de ma juste colere:
Je devrois traiter rudement
Cette Planette téméraire,
Et cependant je veux avant le châ-
timent.

Tenter par la douceur un accommo-
dement.

Ce qu'il fit, & Venus au lieu d'y sa-
tisfaire,

Marqua toujours une extrême
fierté,

Dequoy le Soleil irrité,
Ah! c'en est trop, dit-il, ce procedé
m'offense,

*Venus ignore encor ce que peut ma
vangeance ,*

*Pour punir son orgueil marquons un
peu de fiel ,*

*Assemblons des rayons pour embraser
son Ciel ,*

*Il avoit commencé de le réduire en
cendre ,*

Quand sur le bruit de cet embrasement ,

*Saturne avec zele vint prendre ,
Le soin d'un accommodement .*

*Le Soleil voloë tiers entendit sa priere ,
Le suspens , luy dit-il , l'effet de ma
colere ;*

*Mais ie veux faire à Venus une
Loy ;*

*Quand elle aura besoin de lumiere
étrangere ,*

Je veux qu'elle ait recours à moy ,

Je luy presteray ma lumiere .

Je veux aussi que ses Astres errans ,

Qui jadis à la Lune offroient leur assistance,

*Soient privez de leur influence,
La source de nos differens.*

*Je veux enfin que l'Etoile ou-
tragée,*

*Soit à mon gré dédommagée;
Que la fiere Venus par des soumisi-
sions*

*Dans mon Palais vienne me ren-
dre hommage,*

*Et d'une conduite peu sage,
Qu'elle y vienne former des répara-
tions.*

*Le Soleil pouvoit tout prescrire,
Il estoit iuste, & de son ire
Venus apprehendoit les traits,
Aux conseils de Saturne elle n'eut
rien à dire,*

*Il fallut s'y laisser conduire,
Il fallut du Soleil remplir tous les
souhaits,*

Pour goûter la douceur d'une tranquille Paix.

Le ne puis finir ma Lettre, sans vous faire part des dernieres nouvelles que nous avons euës d'Angleterre. Le Roy ayant eu avis des Victoires remportées sur les Rebelles, fit publier le 12. de ce mois une Proclamation, par laquelle il ordonna que le 26. de ce mesme mois, seroit observé comme un jour public, pour rendre à Dieu les actions de graces qui luy sont deuyës, pour la grande misericorde dont il luy a plu d'user envers les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, en étouffant la Rebellion. Le 13. le Duc de Monmouth & Milord Grey furent amenez à Londres. Le premier demanda si instantamment à

K 4

parler au R^{oy}, qu'au lieu de le conduire à la Tour, on le conduisit d'abord à Vvitheal, où étoit Sa Majesté, qui eut encore la bonté de luy accorder cette grâce. Il estoit couvert d'un grand manteau de velours, & avoit les mains liées dessous. Il y a grande apparence qu'on l'avoit couvert de ce manteau, afin qu'il ne parust point lié devant ce Prince ; ce qui n'est pas un spectacle qui soit ordinaire aux Rois. Il estoit d'ailleurs indigne de toute compassion, & il eust été difficile que Sa Majesté l'eust veu en cet état sans en prendre. Il demanda pardon & la vie au R^{oy}, & la demanda jusqu'à la bassesse. Ce n'est pas qu'il y en ait à demander pardon à un R^{oy}, quand on est aussi coupable que ce Duc l'étoit :

mais on peut dire qu'on fait une basseſſe lorsqu'on demande la vie avec autant d'instance & de foibleſſe qu'il fit , puis que cela fait connoiſtre la crainte qu'on a de la mort. Il protesta qu'il n'avoit point eu intention de se faire Roy , & que c'eſtoit le ministre Forgufon , mort dans le combat , qui l'excitoit. Il fut interrogé par le Conſeil de Sa majesté ; asſemblé au meſme lieu. Il n'ay pas ſceni ce qui s'y pafſa. Il ſçay ſeulement que le temps qu'il demeura à Vvithcal , fut de trois heures ; après quoy on le mena à la Tour par eau dans une Berge du Roy , accompagnée de Berges armées. Ceux qui le virent ſortir du Palais , remarquerent qu'il pleuroit. Il avoit les yeux ſi rouges , qu'il fut aſſez de connoiſtre que ce n'e-

toient pas là les premières larmes qu'il répandoit. Depuis ce temps , il n'oublia rien pour obtenir une prison perpétuelle. Il chercha les moyens de faire parler la Reine pour luy. Il écrivit & fit écrire au Chancelier , & à d'autres , & implora jusqu'à l'assistance de ses Ennemis. Quoy qu'il ait dit qu'il n'avoit jamais aspiré à la Couronne , il est certain qu'il fut proclamé Roy a Glasembury. Voicy ce qu'il écrivit aussi rost après au Duc d'Albermale.

M FLORD.

Comme nous avons esté informez que vous commandez de la Cavalerie & de l'Infanterie pour Jacques , Duc d'Yorck & que ces Tra-

pes ont esté levées pour résister & s'opposer à nostre Authorité Royale, Nous avons trouvé à propos de vous faire scavoir le ressentiment que nous en avons, & nous nous promettons que ce que vous avez fait en cela à esté par méprise & inadvertance, & que vous prendrez d'autres mesures quand vous scaurez que i'ay esté proclamé Roy, pour succéder au Roy mon Pere, mort depuis peu. C'est pourquoi nous vous avons envoyé ce Messager expres pour vous le signifier. C'est donc nostre bon plaisir Royal & nostre volonté, & nous vous assurons expressément, & commandons par ces Presentes, qu'au instant leur reception, vous cessiez tout acte d'hostilité & force d'armes contre Nous & nos bien aimés sujets, & que vous vous rendiez

incessamment dans nostre Camp, où
vous serez receu de nous avec bon-
té & affection. Que si vous ne
vous acquitez de ce que dessus,
nous serons obligéz de vous proclamer
Rebelle, & traiter ainsi ceux
qui font sous Vostre commandement,
& nous les poursuivrons eux &
vous comme tels. Nous espérons
pourtant que vous obéirez promptement, c'est pourquoi nous vous
disons adieu.

FACQUES.

Il y avoit à la Subscription. A nostre
cher bien amé & fidelle Conseiller &
Cousin, Christophe, Duc d'Albermale.

Voicy la Réponse que luy fit
le Duc d'Albermale, par le même
messager.

J'ay recen vostre Lettre , & je
Jne doute pas que vous ne me
traitassiez bien si j'étois entre vos
mains ; & comme vous vous estes
donné la peine de m'appeller au-
pres de vous , celle-cy est pour vous
faire sçavoir , que ic n'ay jamais
esté , ny ne seray jamais rebelle à
mon Roy Jacques II. Frere du feu
Roy Charles II. mon tres - cher
Maistre & Roy. Si vous croyez que
j'ay tort , & que vous avez raison ;
je ne doute pas que lors que nous
nous rencontrerons la justice de ma
Cause ne vous convainque. Vous
auriez mieux fait de ne point exci-
ser de Rebellion , & de ne point engan-
ger la Natio à de si grands Troubles.

ALBERDALE.

La Subscription éstoit. A Jacques
Scot , cy-devant Duc de Montmoulin.

Il portoit le nom de Scot ,
parce que c'estoit celuy de sa
Femme , riche heritiere , & Fille
d'un Comte d'Ecosse. Il ne l'a-
voit épousée qu'à condition qu'il
prendroit son nom. Il demeura
dans la Tour tout le 14. & le
lendemain il fut degradé de
l'Ordre de la Jarretiere. En quel-
que endroit que l'on execute
celuy qui s'attire cette infamie ,
on le degrade toujours à Vvind-
for , Maison Royale sur la Ta-
mise , à quinze ou vingt milles
au dessus de Londres. Tous les
Herauts s'y transportent , & à
son de trompe en place publi-
que , ils jettent par terre les Ar-
mes du Criminel , en le pu-
bliant à haute voix *Traître au
Roy & à l'Etat*. Ensuite ils rele-
vent les Ecussons de ses Armes &

ils les déchirent , & en jettent les pieces. Il y a plus de cent ans que l'on n'avoit dégradé personne en Angleterre.

Le même jour 15. qui fut Mécredy dernier 25. de Juillet selon nous , il eut la teste coupée dans la place appellée Tower - Hill , qui veut dire Champ de la Tour. L'Evesque d'Ely & une autre Evesque l'assisterent sur l'Echafaut ; mais il ne les écouta pas , étant mort Puritain , c'est à dire Presbytérien ou Calviniste épuré ; ce qui n'est pas la Religion Anglicane , qui a des Evesques. Les Puritains les condamnent , disant qu'il ne doivent estre que simples Ministres. Il est mort sans fermeté , craignant , ne pouvant se soutenir ny parles ,

ce qui fut cause qu'il reçût cinq coups. Il a declaré qu'il avoit été forcé par le feu Roy d'épouser sa premiere femme, & en suite inspiré d'en prendre un autre. Ce mot *d'inspiré*, est le terme des Puritains. Cette autre femme que l'on appelle Henriette Neufvort, estoit la Maistresse d'un Milord, auquel il l'avoit offerte. Le Duc de Monmouth, par les intrigues du feu Comte de Salsbury, avoit fait declarer le Duc d'York inhabile à succéder à la Couronne, & il l'avoit obligé à s'éloigner de Londres. Non seulement il avoit été cause de l'emprisonnement des Milords Catholiques, & de la mort du Vicomte Stafford, dont la memoire a été rehabilitée.

par Aste du Parlement ; mais il avoit conspiré contre la vie du feu Roy son Pere , qui avoit eu la bonté de luy donner une Abolition scellée du grand Sceau d'Angleterre. Dés qu'il eut appris sa mort , il ne songea qu'à prendre les armes , couvrant son ambition de deux pretextes , l'un du Mariage supposé du feu Roy avec sa Mere , ce qui luy faisoit dire que la Couronne luy appartenloit , & l'autre du nom de Protecteur de la Religion Protestant d'Angleterre , dont les Sectateurs sont appellez Puritains & Presbyteriens. Ils se disent illuminés , & pretendent avoir tous le Saint Esprit. Ce party est entierement opposé à la Religion Anglicane , qui ,

234. MERCURE
comme je l'ay déjà dit , à des
Evesques. Il avoit pourtant été
élevé dans la Religion Catho-
lique par les Peres de l'Oratoi-
re de Iully , à sept lieues de
Paris. Il a été executé suivant
le Jugement du Parlement , qui
l'avoit déclaré Rebelle. L'Alle-
mand qui l'a découvert , & qui
estoit à luy , est un homme qui
ayant déserté deux fois les Trou-
pes de Brandebourg , y a été
condamné à être pendu. On n'a
pas executé Milord Grey , à
cause que les Juges ordinaires
avoient déjà fait son procès par
Contumace ; & comme ils sont
en Vacance jusques à la S. Mi-
chel , ce procès ne scauroit
être revêtu qu'en ce temps-là.
C'est la coutume en Angleter-
re , de revoir les procés de tous

ceux que les Juges ordinaires ont jugez par contumace, quand on tient les Criminels; ce qu'on ne fait pas dans les procez jugez par le Parlement. Le Roy a retenu à son service les six Regimens Anglois & Ecoffois que les Estats de Hollande luy ont envoyez dans cette conjoncture d'affaires. Les Milices ont été congrediées , & l'Armée , c'est à dire les Troupes reglées , demeurera encore quelque temps dans les Provinces de Dòrfet & de Sommerset , où les Revoltez ont paru.

Milord Preston , Envoyé Extraordinaire d'Angleterre , a fait faire icy des feux de joye devant son Hostel , pour la victoire remportée par le Roy Jacques I^e. contre les Rebelles.

Je vous envoyeray le mois prochain une ample Relation de cette réjouissance , aussi bien que de celle que Milord Stafford a fait faire pendant trois jours devant la porte de son Hostel , pour cette mesme Victoire.

Je remets aussi jusqu'à ce temps - là les particularitez des Fiançailles de Monsieur le Duc de Bourbon , & de Mademoiselle de Nantes , qui se firent le 23. de ce mois , & celles du Mariage qui fut célébré le 24. Elles meritent une Relation fort étendue. J'y joindray les Avantages remportez à Tripoli par Monsieur le Mareschal d'Estrées , avec un Plan de la Ville. Je suis , Madame , Vostre , &c.

A Paris, ce 31. Juillet 1685.

Dans l'article du dernier Mercure , où il est parlé du Portraict de Monsieur de Lully , gravé par le Sieur Roulet , on a mis deux fois Lussy , au lieu de Lully .



F I N.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Puis que vous ressemblez à qui vous donna l'estre*, doit regarder la page 50.

La Figure doit regarder la page 207.

